

CONTRAT RELATIF AU RATTRAPAGE STRUCTUREL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES PRESENTES EN ZONE DE REVITALISATION RURALE¹

2020 - 2022

TERRE D'EMERAUDE COMMUNAUTE (39)

Descriptif général

1. Présentation de l'EPCI-FP et du territoire

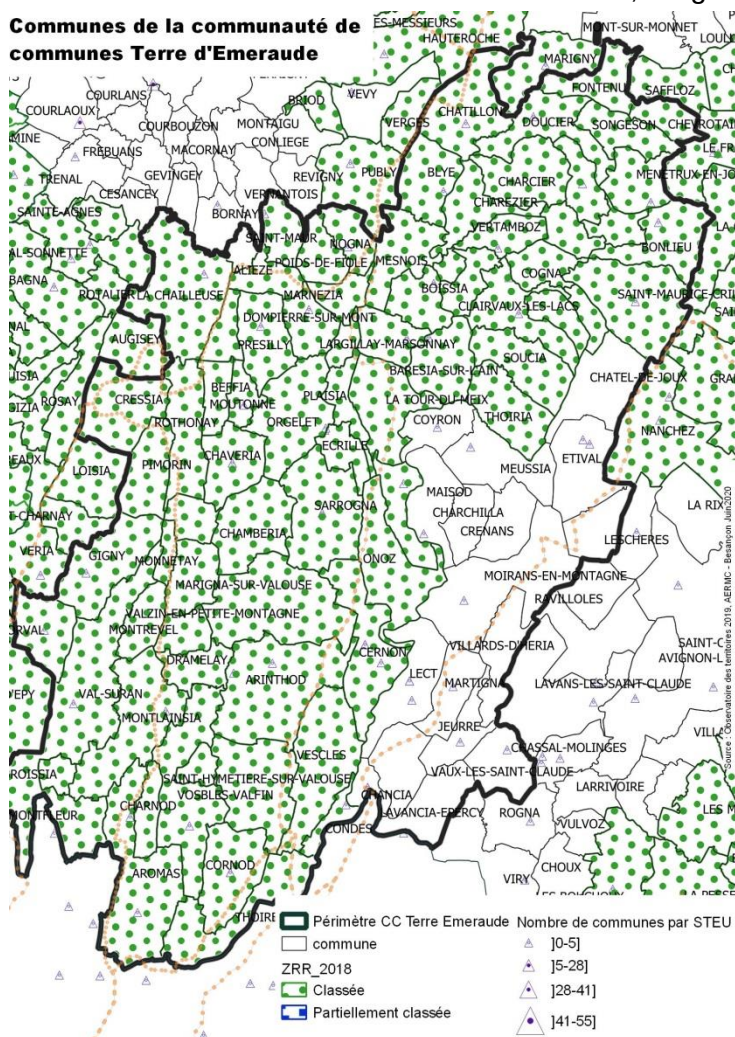
1.1. Données générales

La communauté de communes « Terre d'émeraude Communauté » (TEC) est issue de la fusion, au 01/01/2020, de 4 anciennes communautés de communes : Jura Sud, Région d'Orgelet, Pays des Lacs et Petite montagne.

Elle regroupe 92 communes pour une population totale de 25 843 habitants (INSEE, 2019) dont 74 communes (80 %) sont classées en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR) pour 18 633 habitants (72 %) (voir liste en annexe 1).

Les communes du territoire de l'ex communauté de communes Jura sud ne sont pas classées en ZRR.

Communes de la communauté de communes Terre d'Emeraude



¹ Arrêté du 22 février 2018 modifiant l'arrêté du 16 mars 2017 constatant le classement de communes en zone de revitalisation rurale

1.2. Les enjeux relatifs aux milieux

Le territoire de la communauté de communes est situé sur deux grands bassins :

- Saône et affluents (SA_04).
- Haut Rhône et vallée de l'Ain (HR_05).

Les rejets des eaux usées domestiques portent sur une charge brute de 21 068 EH et concernent les masses d'eau suivantes des 6 sous bassins concernés :

- Seille.
- Valouse.
- Suran.
- Haute vallée de l'Ain.
- Bienne.
- Basse vallée de l'Ain.

Seille SA 04 05

- La Vallière - Sonnette incluse (FRDR 599). Elle reçoit les effluents de 3 systèmes d'assainissement collectif pour 570 EH. Etat écologique 2019 : médiocre ; Etat chimique 2019 : bon. Risque de non atteinte de l'objectif visé à échéance 2027.
L'objectif d'atteinte du bon état écologique de cette masse d'eau fait l'objet d'une demande de dérogation à échéance 2027, justifiée par des pollutions significatives par les pesticides, les substances dangereuses, les matières organiques et oxydables et les micropolluants organiques.
- La Sorne (FRDR 11548) : 1 système pour 180 EH. Etat écologique 2019 : moyen ; Etat chimique 2019 : bon. Risque de non atteinte de l'objectif visé à échéance 2027.
L'objectif d'atteinte du bon état écologique fait également l'objet d'une dérogation à échéance 2027. Ce report d'échéance est imputable à des dégradations du fonctionnement morphologique du cours d'eau, de dysfonctionnements hydrologiques et de pollutions par les pesticides.

Valouse HR 05 10

- La Valouse amont (FRDR 493a), classée en bon état 2015, qui reçoit les effluents de 3 systèmes pour 1 990 EH. Etat écologique 2019 : bon ; Etat chimique 2019 : bon.
- La Valouse du Valouson à l'Ain FRDR492 : 15 systèmes pour 3 160 EH. Etat écologique 2019 : bon ; Etat chimique 2019 : bon.
- Le Valouson et la Thoreigne amont (FRDR 493b), classés en bon état 2015, qui reçoit les effluents de 6 systèmes pour 710 EH. Etat écologique 2019 : bon ; Etat chimique 2019 : bon.
- Ruisseau de Merlue FRDR10573 qui reçoit les effluents de 1 système pour 450 EH. Etat écologique 2019 : moyen ; Etat chimique 2019 : bon.
- Ruisseau de Valzin FRDR10803 qui reçoit les effluents de 2 systèmes pour 125 EH. Etat écologique 2019 : bon ; Etat chimique 2019 : bon.

Suran HR 05 09

- Le Suran de sa source à l'amont de Chavannes-sur-Suran FRDR489 qui reçoit les effluents de 4 systèmes pour 1 640 EH. Etat écologique 2019 : bon ; Etat chimique 2019 : bon.
- Le ruisseau de Noeltant FRDR10949 qui reçoit les effluents d'un système pour 70 EH. Etat écologique 2019 : moyen ; Etat chimique 2019 : bon.

Haute vallée de l'Ain HR 05 05

- Lac de Vouglans FRDL 16 qui reçoit les effluents de 10 systèmes pour 2 618 EH. Etat écologique 2019 : bon ; Etat chimique 2019 : bon.
- La Sirène FRDR 10363 qui reçoit les effluents de 3 systèmes pour 280 EH. Etat écologique 2019 : médiocre ; Etat chimique 2019 : bon.
- Le bief du Murgin FRDR 10798 qui reçoit les effluents d'un système pour 2 100 EH. Etat écologique 2019 : médiocre ; Etat chimique 2019 : bon.
- Le Hérisson FRDR 11481 qui reçoit les effluents de 2 systèmes pour 400 EH. Etat écologique 2019 : moyen ; Etat chimique 2019 : bon.
- L'Ain aval Vouglans FRDR 500 qui reçoit les effluents de 7 systèmes pour 695 EH. Etat écologique 2019 : moyen ; Etat chimique 2019 : bon.
- Le Drouvenant FRDR 502 qui reçoit les effluents de 4 systèmes pour 3 375 EH. Etat écologique 2019 : bon ; Etat chimique 2019 : bon.
- L'Ain de l'Angillon à Blye FRDR 503 qui reçoit les effluents de 3 systèmes pour 1 170 EH. Etat écologique 2019 : moyen ; Etat chimique 2019 : bon.

BienneHR 05 03

- Ruisseau d'Héria FRDR 11905 qui reçoit les effluents d'un système pour 50 EH. Etat écologique 2019 : bon ; Etat chimique 2019 : bon.
- La Bienne aval Tacon FRDR 498 qui reçoit les effluents de 7 systèmes pour 805 EH. Etat écologique 2019 : moyen ; Etat chimique 2019 : bon.

Basse vallée de l'Ain HR 05 02

- Cize-Bolozon FRDL 42 qui reçoit les effluents de 3 systèmes pour 680 EH. Etat écologique 2019 : bon ; Etat chimique 2019 : bon.

Globalement, les problèmes majeurs rencontrés sur les masses d'eau concernées sont similaires. De nombreux secteurs ont fait l'objet de rectifications et recalibrages entraînant une grande perte de diversité et de connectivité. L'eutrophisation est marquée ; les assèchements estivaux sont de plus en plus fréquents, particulièrement sur certains affluents.

Les objectifs principaux sont :

- La restauration morphologique des cours d'eau et des zones humides.
- L'amélioration de la qualité de l'eau.
- La gestion des étiages et des crues.
- La conservation de la biodiversité.

La compétence GEMAPI est organisée comme suit :

Les bassins de la Valouse, de l'Ain et de la Bienne sont gérés par le Syndicat mixte du PNR du Haut Jura et font l'objet d'un contrat de bassin signé en février 2020 avec l'agence de l'eau pour la période 2020-2022, ce contrat intègre une opération collective sur le bassin de la Bienne et le secteur de Moirans-en-Montagne.

Les bassins du Suran et de la basse vallée de l'Ain sont intégrés au SR3A avec une gestion à l'échelle de la basse vallée de l'Ain.

Le bassin de la Seille est en cours de structuration en matière de GEMAPI.

De nombreuses opérations de restauration morphologique sont en cours d'émergence sur le territoire.

Documents de planification

Chaque territoire des ex-communautés de communes est doté d'un PLUi qui intègre les différents objectifs du SDAGE visant une meilleure prise en compte des sensibilités et des enjeux liés au milieu aquatique (objectif de non dégradation des milieux aquatiques et humides, limitation de l'imperméabilisation) :

- Limiter l'imperméabilisation des sols.
- Limiter les pratiques et aménagements non compatibles avec le bon état des masses d'eau (rectification, recalibrages, etc.).
- Maintenir/améliorer la qualité et la fonctionnalité des milieux aquatiques (continuité écologique entre autre) et de leurs abords (ripisylve, berges, etc.).

Le PLUi prévoit d'adapter le projet territorial aux enjeux liés à la quantité et à la qualité de la ressource en eau. Avec les épisodes climatiques et notamment des épisodes de sécheresse beaucoup plus rapprochés, les élus sont conscients que la ressource en eau est de plus en plus précieuse. Ces inquiétudes concernant la problématique pour l'approvisionnement en eau potable sont relayées dans le projet du PLUi et des mesures concrètes doivent être prises.

Le présent contrat ZRR complète et s'intègre dans ces documents de planification et d'orientation.

1.3. Etat actuel des services d'eau potable et d'assainissement (SPEA)

Les services publics d'assainissement collectif

En application de la Loi NOTRe, la communauté de communes exerce la compétence « assainissement collectif » sur l'ensemble de son nouveau territoire depuis le 1^{er} janvier 2020.

Toutefois, en application de la Loi du 27/12/2019 « engagement et proximité », le SIA du Drouvenant et le SIEA de la Mercantine sont maintenus et conservent leur compétence assainissement jusqu'à 9 mois après la prise de compétence soit jusqu'au 30/09/2020.

Le prix moyen du service est de 1.7 €/m³ HT hors redevance avec un minimum de 0 et un maximum de 4.17 €/m³. La stratégie de convergence n'a pas encore été définie. Toutefois, la communauté de communes devra s'engager à prendre une délibération fixant un prix de l'eau minimum de 1 € à partir du 1^{er} janvier 2021 pour l'ensemble des communes de son territoire.

La communauté de communes Terre d'Emeraude Communauté comporte 77 systèmes d'assainissement collectifs :

- La communauté de communes TEC gère 74 systèmes d'assainissement.
- Le SIA du Drouvenant gère 2 systèmes d'assainissement : CLAIRVAUX Bourg et CLAIRVAUX Hameau de Soyria.
- Le SIEA de la Mercantine gère la station de traitement de Maisod.

Ces trois unités assurent la gestion de l'assainissement collectif en régie directe, à l'exception d'un contrat de délégation de service repris sur le système de Pont-de-Poitte.

Ces 77 unités d'assainissement traitent une charge brute raccordable de 21 068 EH collectées sur 58 communes.

La communauté de communes TEC exerce le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) en régie. Le parc est d'environ 4 900 installations dont 34 communes zonées en totalité en non collectif.

Patrimoine et fonctionnement

Le patrimoine du service public d'assainissement est constitué de :

- 116 km de réseau unitaire,
 - 138 km de réseau séparatif
 - 119 déversoirs d'orage,
 - 9 bassins d'orage,
 - 37 postes de refoulement,
 - 11 décanteurs-digesteurs,
 - 12 filtres à sable,
 - 13 lagunes,
 - 21 filtres plantés de roseaux,
 - 2 lits bactériens,
 - 10 disques biologiques,
 - 1 micro-station,
 - 8 stations à boues activées.
- } soit un linéaire total de 254 km

Programme pluriannuel d'investissement

La communauté de communes TEC a élaboré, sur la période 2020–2022, un programme pluriannuel de travaux d'assainissement cohérent et hiérarchisé répondant aux enjeux de protection des milieux naturels et des ressources en eau et au respect des dispositions réglementaires applicables.

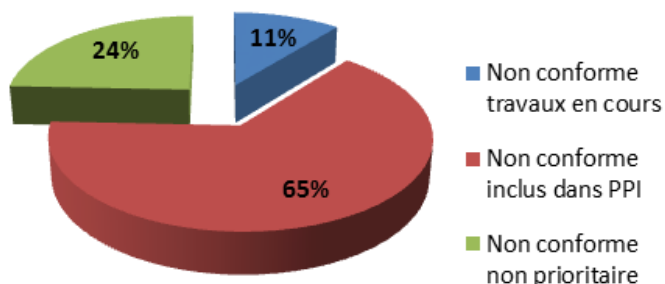
Les opérations inscrites dans le présent contrat résultent de cette programmation.

Ce programme est issu du croisement de différents critères de hiérarchisation et notamment le bilan de fonctionnement et de conformité réglementaire des 77 unités ainsi que leurs impacts sur le milieu et les ressources en eau.

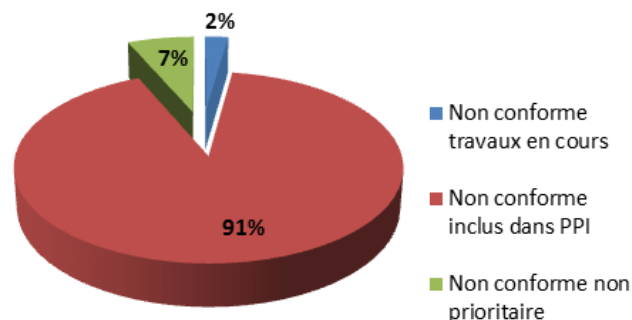
La conformité réglementaire

- 40 unités (52 %) sont conformes (en équipement) à la réglementation avec un fonctionnement acceptable pour traiter une charge brute de 8 380 EH (40 %) et ne sont en général pas incluses dans le contrat. Seules les unités d'Aromas et de Clairvaux font l'objet de travaux ponctuels d'amélioration.
- 37 unités (48 %) font l'objet d'une non-conformité réglementaire et ont des problèmes de fonctionnement pour traiter une charge brute de 12 653 EH (60 %)
- Les travaux ont été réalisés récemment ou sont en cours pour 4 unités (11 %) pour traiter 288 EH (2 %) : Cornod bourg, Clairvaux Soyria, Beffia et Présilly. Les 2 décanteurs d'Etival sont également supprimés et raccordés sur les lagunes du village. Une nouvelle station est également en construction sur Martigna.
- 24 unités (65 %) font l'objet du programme de travaux des trois prochaines années (2020 à 2022) qui va ainsi permettre l'amélioration de la collecte et du traitement d'une charge brute de 11 540 EH, soit 91 % des unités non conformes.
- 9 unités (14 %) dont la réhabilitation ne fait pas l'objet d'une priorité d'intervention et dont les travaux seront envisagés ultérieurement pour 825 EH (7 %).

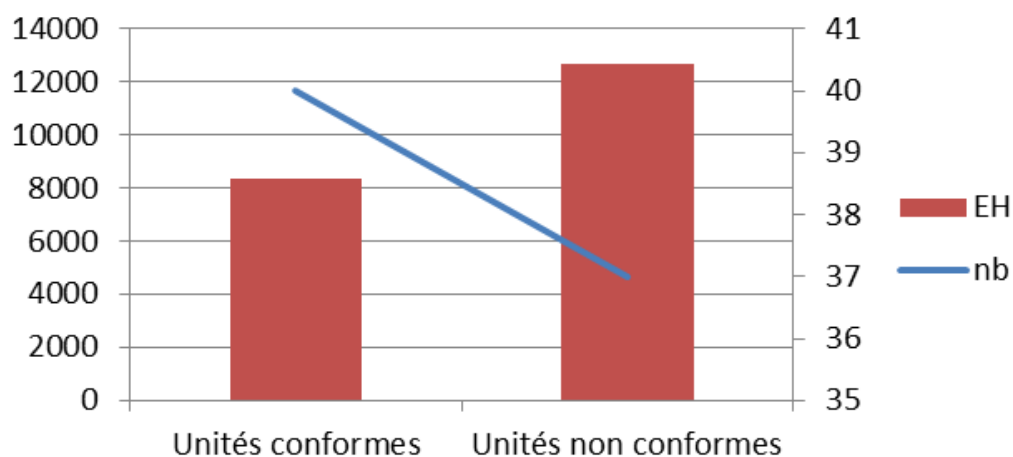
Intégration des unités non conformes (en nombre) dans la PPI 2020 -22



Intégration des unités non conformes (en EH charge de pollution) dans la PPI 2020-22



Classement réglementaire des unités d'assainissement - CC Terres d'Emeraude



Caractéristiques des systèmes d'assainissement

Commune implantation	Nom step	Procédé épuratoire TYPE SATESE	Capacité EQH "par temps sec"	Confo. réseaux 2018	Confo. step équipt. 2018	PAOT	ZRR	Année du SDA/étude diag. attestant des travaux	ICGP	Prix pour 120 m ³
Arinthod	Bourg	BA BS	2 400	Non Conforme	Non Conforme		oui	2012	15	2,21
Aromas	Bourg + Marsonna et Burigna	FPR	600	Conforme	Conforme		oui	2015	15	2,21
Cernon	Cité EDF	FAS	100	Conforme	Non Conforme		oui	2002	15	2,21
Cernon	Menouille	DD	50	Non Conforme	Non Conforme		oui	2002	15	2,21
Cernon	Bourg + les Lattes	DB	350	Non Conforme	Conforme		oui	2002	15	2,21
La Chailleuse	Essia Bourg	DD	200	Non Conforme	Non Conforme	STEU	oui		15	1,78
Chatillon	Bourg	DD	200	Non Conforme	Non Conforme	STEU	oui	2020	15	1,75
Chavéria	Bourg	FPR	220	Non Conforme	Conforme		oui		15	1,78
Clairvaux-les-Lacs	Bourg / SIA Vallée du Drouvenant	BA BS	6 550	Conforme	Conforme	RESEAU	oui	2011	15	1,7
Cressia	Bourg	FPR	500	Non Conforme	Conforme		oui		15	1,78
Dompierre-sur-Mont	Bourg	FPR	340	Non Conforme	Conforme		oui		15	1,78
Doucier	Bourg	Lagune	1 200	Non Conforme	Conforme		oui		15	0,9
Gigny-sur-Suran	Bourg	Lagune	360	Non Conforme	Conforme		oui	2016	15	2,21
Largillay-Marsonnay	Largillay	DD	200	Non Conforme	Non Conforme		oui		15	0
Onoz	Bourg	FPR	125	Non Conforme	Conforme		oui	2011	15	1,78
Orgelet	Bourg	BA BS	4 500	Conforme	Conforme		oui	2020	15	2,08
Orgelet	Merlia	DD	50	Non Conforme	Non Conforme	STEU	oui		15	2,08
Pont-de-Poitte	Bourg / Interco	BA BS	2 500	Non Conforme	Conforme		oui	2017	15	1,82

Commune implantation	Nom step	Procédé épuratoire TYPE SATESE	Capacité EQH "par temps sec"	Confo. réseaux 2018	Confo. step équipt. 2018	PAOT	ZRR	diag. attestant des travaux	ICGP	Prix pour 120 m ³
Val Suran	Bourg	BA BS	1 500	Non Conforme	Conforme		oui	2014	15	2,21
Thoirette	Bourg	DB	800	Non Conforme	Conforme		oui	2011	15	2,21
Vosbles	Valfin	DB	180	Non Conforme	Conforme		oui		15	2,21

Pour toutes les communes concernées par les opérations programmées dans le contrat, et afin de satisfaire aux critères d'éligibilité aux aides de l'agence de l'eau, la communauté de communes devra s'engager à prendre une délibération fixant un prix de l'eau minimum de 1 € à partir du 1^{er} janvier 2021 pour l'ensemble des communes de son territoire. Pour les opérations prévues à partir de 2021, il conviendra de faire progresser au-delà de 30 l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des systèmes d'assainissement collectif.

Le tableau, en annexe 2, indique les principales caractéristiques des unités d'assainissement : longueur et type de réseau, nombre de postes de relevage, de déversoirs et de bassins d'orage, type de traitement, capacité, année de mise en service, conformité réglementaire, ICGP, prix de l'assainissement, entre autres.

Les enjeux de protection

La protection des milieux

Le programme pluriannuel d'investissement assure la protection des masses d'eau en cohérence notamment avec le SDAGE 2016-21 et son programme de mesures PAOT.

Il traite ainsi la totalité des actions prévues au PAOT : réhabilitation des stations de traitement d'Orgelet-Merlia, Essia, Chatillon, Chancia et Lavancia-Epercy (L'Epine) ainsi que les réseaux de Clairvaux bourg.

Le programme assure également la protection de nombreuses masses d'eau :

- Protection du Suran : Cressia, Gigny et Saint-Julien.
- Protection de la Valouse : nombreux systèmes dont Arinthod, Aromas, Orgelet bourg et Merlia.
- Protection de la Bienne : Chancia et Lavancia-Epercy.

Ainsi que de petits cours d'eau à faible débit : ex-amélioration de la station de Valfin sur La Balme.

Programme pluriannuel de travaux

Les systèmes d'assainissement concernés et les travaux prévus sont visés dans le tableau ci-dessous qui indique ceux relevant du présent contrat ZRR et ceux qui relèvent du programme d'action du SDAGE et qui seront présentés aux aides classiques de l'agence de l'eau.

Système d'assainissement	Contrat ZRR 2020-22		Hors contrat ZRR 2020-2022				Programmation
			PAOT		Aide classique/non-conformité		
	Type de travaux	Montant k€ HT	Type de travaux	Montant k€ HT	Type de travaux	Montant k€ HT	
CERNON Cité EDF	Station	143,8					2020
ORGELET dégrillage automatique	Station	17,9					2020
ORGELET bourg rue des Prêtres	Réseau	40,0					2020
ORGELET Merlia	Réseau	250,0	station	150,0			2020
ESSIA	Réseau	640,0	station	170,0			2020
COGNA/SIAVD	Réseau	196,0					2020
CLAIRVAUX Bourg/SIAVD			Réseau	382,0			2020
Sous total 2020		1 287,7		702,0			
COGNA/SIAVD	Transit	160,0					2021
VAL SURAN-SAINT-JULIEN	Réseau	690,0					2021
AROMAS	Réseau	270,0					2021
CRESSIA	Réseau	600,0					2021
FONTENU	Réseau	300,0					2021
DOUCIER	Réseau	160,0					2021
MOIRANS EN MONTAGNE					Réseau	40,0	2021
LAVANCIA EPERCY l'Epine			Station	140,0	Réseau	150,0	2021
Sous-total 2021		2 180,0		140,0		190,0	

Système d'assainissement	Contrat ZRR 2020-22		Hors contrat ZRR 2020-22				Programmation
			PAOT		Aide classique/non-conformité		
	Type de travaux	Montant k€ HT	Type de travaux	Montant k€ HT	Type de travaux	Montant k€ HT	
GIGNY-SUR-SURAN	Réseau et station	810,0					2022
ARINTHOD	Réseau	850,0					2022
CHATILLON	Réseau	900,0	Station	570,0			2022
THOIRETTE	Réseau + step	260,0					2022
VOSBLES-VALFIN	Station	170,0					2022
CERNON bourg	Réseau	380,0					2022
CERNON Menouille	Réseau et station	650,0					2022
CORNOD Thorégna	Réseau	240,0					2022
ORGELET bourg	Réseau	710,0					2022
CHAVERIA bourg	Réseau	420,0					2022
DOMPIERRE-SUR-MONT	Réseau	310,0					2022
ONOZ	Réseau	300,0					2022
PONT-DE-POITTE	Réseau	500,0					2022
LARGILLAY MARSONNAY	Réseau + setp	590,0					2022
Sous-total 2022		7 090,0		570,0		-	
TOTAL		10 557,7		1 412,0		190,0	
TOTAL TRAVAUX	12 159,7						

La protection des ressources

Le programme prévoit l'assainissement de Cernon-Menouille, Cornod-Thorégna, Chavéria, Largillay-Marsonnay, situé au sein de périmètre de protection de captage d'eau potable.

Stratégie et modalités de réalisation

La plupart des systèmes dispose d'un diagnostic des réseaux parfois ancien mais qui permet d'élaborer un programme de travaux tel que présenté dans le présent contrat. Avec notamment la connaissance de terrain des techniciens de la communauté de communes.

Dès lors, dans la plupart des cas, la mission de maîtrise d'œuvre sera basée sur le diagnostic existant en prévoyant une synthèse et actualisation des données en faisant notamment le bilan des travaux réalisés depuis les mesures terrain (en général peu nombreux et bien connus des agents).

Le diagnostic simplifié permettra de mieux connaître le patrimoine et d'atteindre un ICGP minimum de 30 requis pour les aides de l'agence de l'eau.

D'autres travaux consisteront à reprendre entièrement le réseau existant qui sera transformé en réseau pluvial.

En tout état de cause, un plan géoréférencé de l'ensemble des réseaux du système sera fourni à l'issue des travaux avec, en attribut sous forme de SIG, les principales données patrimoniales (diamètre, nature des matériaux, période de pose) et permettant d'atteindre un ICGP d'au moins 60 et à la communauté de communes d'adopter une gestion patrimoniale.

Les services publics d'alimentation en eau potable

Organisation administrative

La communauté de communes TEC n'exerce pas la compétence eau potable.

Suite aux études prospectives, menées par les ex-communautés de communes région d'Orgelet et Pays des lacs, les conseils municipaux se sont exprimés contre le transfert de la compétence au 1^{er} janvier 2020 différant ainsi le transfert au plus tard le 1^{er} janvier 2026.

La communauté de communes TEC compte 65 services responsables de la compétence eau potable :

- 51 communes compétentes pour 64 % de la population (16 700 habitants).
- 14 syndicats de communes pour 36 % de la population (9250 habitants).

SIE de la région d'Orgelet	SIE Petit Lac de Clairvaux
SIE du lac d'Illay	SIE du Bois-de-Croz
SIE Laval Danfia	SIE Sous-la-Tour
SIE Louvenne-Montrevel	SIE Heute-la-Roche
SIEA de la Mercantine	SIE du Grandvaux
SIE de la Vallée du Valouson	SIE Bresse Suran Revermont
SIE Montagna-le-Templier	SIVOM d'Arinthod

Ces syndicats sont pour la plupart inclus en totalité à l'intérieur de la communauté de communes TEC à l'exception des syndicats de Heute-la-Roche, du Grandvaux, du Lac d'Illay, de Bresse-Revermont.

Les 74 communes classées en ZRR comptent 50 services responsables de l'eau potable :

- 37 communes compétentes pour 54 % de la population concernée en ZRR.
- 13 syndicats de communes (hors SIEA de la Mercantine) pour 46 % de la population concernée en ZRR.

Patrimoine et fonctionnement

Le patrimoine du service public d'eau potable est constitué de :

- 1 399 km de réseau de distribution,
- 260 réservoirs stockant un volume total de 47 871 m³,
- 82 stations de pompage,
- 3 accélérateurs et 29 surpresseurs,
- 67 stations de traitement.

L'ICGP moyen est de 88 avec un minimum de 15 et un maximum de 119.

Le prix moyen du service est de 1.7 € / m³ HT hors redevance avec un minimum de 0.31 et un maximum de 4.17 €/m³.

Caractéristiques des unités d'eau potable concernées par le contrat ZRR

Nom	Abonnés	Date DUP	Vol produit en m ³ /an	Linéaire réseau km	Indice linéaire de pertes m ³ /km/jour	Qualif ilp	Rendement réglementaire seuil	Rendement de distribution	Conformité réseau	Priorité fuites	ICGP	SDAEP	Prix pour 120 m ³
Cogna	127	24/11/1988	19 650	4,321	3,772	Moyen	66,7	69,73	oui	Satisfaisant	65	Oui	1,85
Orgelet	893	stade EP pour SIE ORGELET / 03/09/2010 pour SM Vouglans		30,382	2,809	Moyen	67,4	81,24	oui	Satisfaisant	119	Oui	1,83
Pont-de-Poitte	455	03/09/2010 SM Vouglans	0	11,692	2,785	Moyen	67,3	80,31	oui	Satisfaisant	80	Etude Véolia 2017	1,58
Thoirette - Coisia/Thoirette	388	07/11/2002	42 740	11,13	2,726	Moyen	66,6	74,09	oui	Satisfaisant	93	Prévu en 2021	1,76
SIE Vallée Valouson	258	04/01/2008	48 299	20	1,702	Moyen	66,0	74,28	oui	Satisfaisant	71	En cours	1,95
SIE Montagnale-Templier	428	03/06/2002	64 862	29,8	1,520	Moyen	65,9	74,40	oui	Satisfaisant	95	Prévu en 2021	2,11

Le tableau, en annexe 3, indique les principales caractéristiques des unités d'eau potable : nombre d'abonnés, mode de gestion, densité, volumes produits, indice linéaire de pertes, rendement de distribution et conformité réglementaire du réseau, ICGP, prix du service d'eau potable, entre autres.

Recensement des projets d'eau potable

Les ex-communautés de communes de la Petite Montagne et de la Région d'Orgelet, puis Terre d'Emeraude Communauté en 2020, ont adressé des questionnaires à l'ensemble des gestionnaires eau potable concernés par le zonage ZRR afin de recenser les projets de travaux sur la période 2020-2022.

Les dossiers complets transmis à temps ont été intégrés au contrat ZRR de la communauté de communes et les maîtres d'ouvrages concernés seront signataires du présent contrat.

Les travaux programmés portent principalement sur la réhabilitation des réseaux d'eau potable et sur le renouvellement de la station d'ultrafiltration de Valzin et Petite Montagne.

Envoyé en préfecture le 12/11/2020

Reçu en préfecture le 12/11/2020

Affiché le



ID : 039-200090579-20201029-D_205_2020-DE

Considérant :

- la nécessité d'accompagner l'EPCI-FP et les autorités organisatrices compétentes en matière d'eau potable et d'assainissement dans un rattrapage structurel de leurs services d'eau potable et d'assainissement.

Il est convenu entre :

- **La communauté de communes Terre d'Emeraude Communauté**, représenté par son Président, Monsieur Philippe PROST, agissant en vertu de la délibération du,
- **Le syndicat intercommunal d'assainissement de la Vallée du Drouvenant**, représenté par son Président, Monsieur Denis BARIOD, agissant en vertu de la délibération du,
- **Le syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de la Vallée du Valouson**, représenté par son Président, Monsieur Xavier DUMONT, agissant en vertu de la délibération du,
- **Le syndicat intercommunal des eaux de la région de Montagna-le-Templier**, représenté par son Président, Monsieur Romuald GUYENET, agissant en vertu de la délibération du,
- **La commune d'Orgelet**, représentée par son Maire, Monsieur Jean-Paul DUTHION, agissant en vertu de la délibération du,
- **La commune de Cogna**, représentée par son Maire, Monsieur Jean-Claude MAILLARD, agissant en vertu de la délibération du,
- **La commune de Thoirette-Coisia**, représentée par son Maire, Monsieur Hervé BRUNET, agissant en vertu de la délibération du,
- **La commune de Pont-de-Poitte**, représentée par son Maire, Madame Christelle DEPARIS-VINCENT, agissant en vertu de la délibération du,

et

- **L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse**, représentée par son Directeur, Monsieur Laurent ROY, agissant en vertu de la délibération d'application DA2018-37 du Conseil d'Administration de l'agence du 2 juillet 2019,

les termes du contrat suivant :

Article 1 – OBJET DU CONTRAT

Le présent contrat a pour objet de définir :

1. Le programme de travaux que l'EPCI-FP et les autorités organisatrices compétentes en matière d'eau potable et d'assainissement doivent engager afin de permettre un rattrapage structurel pour leurs services d'eau potable et d'assainissement.
2. Les conditions d'attribution des aides financières de l'agence de l'eau pour la réalisation de ce programme.

Article 2 – OBJECTIFS POURSUIVIS

Afin de rattraper le retard structurel des services d'eau potable et d'assainissement, et de garantir une gestion durable de ces services, les objectifs prioritaires suivants ont été retenus :

- Réhabiliter les systèmes d'assainissement collectif pour assurer leur bon fonctionnement dans l'objectif de protéger les milieux naturels récepteurs et, le cas échéant, d'atteindre la conformité à la réglementation applicable.
- Améliorer la connaissance des réseaux d'assainissement à travers la réalisation, à l'occasion des travaux, d'un inventaire patrimonial, sous système d'information géographique, afin d'acquérir les bases nécessaires à une gestion patrimoniale.
- Réhabiliter les réseaux de distribution d'eau potable les plus anciens et/ou fuyards afin d'assurer leur renouvellement et la lutte contre les fuites.

Article 3 – DESCRIPTION DU PROGRAMME DE TRAVAUX ET ECHEANCIER

Le programme de travaux, objet du présent contrat, comprend la réalisation, suivant le calendrier précisé ci-après, des opérations suivantes :

- Programme assainissement

Maître d'ouvrage	Intitulé de l'opération	Localisation	Année de démarrage des travaux	Montant prévisionnel de l'opération € HT	Assiette de l'aide de l'agence	Taux d'aide de l'agence	Montant de l'aide de l'agence
Terre d'Emeraude Communauté	Réhabilitation station cité EDF (55 EH)	CERNON	2020	143 800 €	82 819 €	70 %	57 973 €
Terre d'Emeraude Communauté	Mise en séparatif des réseaux du village (880 ml)	ORGELET-MERLIA	2020	250 000 €	250 000 €	70 %	175 000 €
Terre d'Emeraude Communauté	Mise en séparatif des réseaux du village (1 400 ml)	LA CHAILLEUSE-ESSIA	2020	640 000 €	490 000 €	70 %	343 000 €
Terre d'Emeraude Communauté	Installation d'un dégrilleur automatique à la station	ORGELET	2020	17 860 €	17 860 €	70 %	12 502 €

Maître d'ouvrage	Intitulé de l'opération	Localisation	Année de démarrage des travaux	Montant prévisionnel de l'opération € HT	Assistance l'aide de l'agence	Taux d'aide de l'agence	l'aide de l'agence
Commune d'Orgelet par délégation de maîtrise d'ouvrage de TEC	Réhabilitation du réseau assainissement centre ancien d'Orgelet rue des prêtres (85 ml + 12 branchements)	ORGELET	2020	40 000 €	29 750 €	70 %	20 825 €
SIA du Drouvenant	Mise en séparatif réseaux assainissement Rues du Chêne, du Four, du Pré de Paris et Traversières (200 ml)	COGNA	2020	196 000 €	70 000 €	70 %	49 000 €
Sous total 2020				1 287 660 €	940 429 €	70 %	658 300 €
SIA du Drouvenant	Mise en séparatif transit amont station (400 ml)	COGNA	2021	160 000 €	140 000 €	70 %	98 000 €
Terre d'Emeraude Communauté	Mise en séparatif des réseaux rue de la Chapelle, rue Saint-Maurice et route de Lons (1 257 ml)	VAL SURAN	2021	580 000 €	439 950 €	70 %	307 965 €
Terre d'Emeraude Communauté	Création d'un bassin d'orage de 100 m ³	VAL SURAN	2021	110 000 €	100 000 €	70 %	70 000 €
Terre d'Emeraude Communauté	Mise en séparatif des réseaux rue du stade et hameau Burigna (500 ml)	AROMAS	2021	200 000 €	175 000 €	70 %	122 500 €
Terre d'Emeraude Communauté	Travaux de reconstruction du DO Marsonnas et réfection de 7 tampons	AROMAS	2021	40 000 €	40 000 €	70 %	28 000 €
Terre d'Emeraude Communauté	Installation d'un dégrillage automatique sur le PR d'Aromas	AROMAS	2021	30 000 €	30 000 €	70 %	21 000 €
Terre d'Emeraude Communauté	Réhabilitation/ mise en séparatif des réseaux ensemble du bourg (1 700 ml)	CRESSIA	2021	600 000 €	595 000 €	70 %	416 500 €
Terre d'Emeraude Communauté	Réhabilitation/ mise en séparatif des réseaux rue des Roclins et rue de Chalain (620 ml)	FONTENU	2021	300 000 €	217 000 €	70 %	151 900 €

Maître d'ouvrage	Intitulé de l'opération	Localisation	Année de démarrage des travaux	Montant prévisionnel de l'opération € HT	Assistance l'aide de l'agence	Taux d'aide de l'agence	l'aide de l'agence
Terre d'Emeraude Communauté	Réhabilitation/ mise en séparatif des réseaux BV lac de Chalais (400 ml)	DOUCIER	2021	160 000 €	140 000 €	70 %	98 000 €
Sous total 2021				2 180 000 €	1 876 950 €	70 %	1 313 865 €
Terre d'Emeraude Communauté	Mise en séparatif réseaux En presle Au Cloze (555 ml), Le Pré Mochet et au Sauvieux (1 485 ml), Sous la ville et collège (110 ml) : total 2 150 ml	ARINTHOD	2022	850 000 €	752 500 €	70 %	526 750 €
Terre d'Emeraude Communauté	Réhabilitation/ mise en séparatif des réseaux (1 200 ml)	GIGNY-SUR-SURAN	2022	470 000 €	420 000 €	70 %	294 000 €
Terre d'Emeraude Communauté	Réhabilitation de la station en filtre plantés de roseaux (430 EH)	GIGNY-SUR-SURAN	2022	340 000 €	285 462 €	70 %	199 823 €
Terre d'Emeraude Communauté	Réhabilitation/ mise en séparatif des réseaux ensemble du village (2 250 ml)	CHATILLON	2022	900 000 €	787 500 €	70 %	551 250 €
Terre d'Emeraude Communauté	Réhabilitation/ mise en séparatif des réseaux partie haute montée des Fontaines (430 ml)	THOIRETTE	2022	170 000 €	150 500 €	70 %	105 350 €
Terre d'Emeraude Communauté	Réhabilitation par chemisage réseau EU impasse cl Vuitton (170 ml)	THOIRETTE	2022	60 000 €	59 500 €	70 %	41 650 €
Terre d'Emeraude Communauté	Installation d'un dégrillage automatique à la station	THOIRETTE	2022	30 000 €	30 000 €	70 %	21 000 €
Terre d'Emeraude Communauté	Installation d'un traitement de clarification sur la station	VOSBLES-VALFIN	2022	170 000 €	170 000 €	70 %	119 000 €
Terre d'Emeraude Communauté	Réhabilitation/mise en séparatif des réseaux antenne du bourg (975 ml)	CERNON bourg	2022	380 000 €	341 250 €	70 %	238 875 €

Maître d'ouvrage	Intitulé de l'opération	Localisation	Année de démarrage des travaux	Montant prévisionnel de l'opération € HT	Assistance à l'aide de l'agence	Taux d'aide de l'agence	Aide de l'agence
Terre d'Emeraude Communauté	Réhabilitation/ mise en séparatif des réseaux de l'ensemble du hameau (1 400 ml)	CERNON Menouille	2022	470 000 €	470 000 €	70 %	329 000 €
Terre d'Emeraude Communauté	Réhabilitation de la station (80 EH)	CERNON Menouille	2022	180 000 €	100 860 €	70 %	70 602 €
Terre d'Emeraude Communauté	Réhabilitation/ mise en séparatif des réseaux de l'ensemble du hameau (400 ml)	CORNOD Thorégna	2022	240 000 €	140 000 €	70 %	98 000 €
Terre d'Emeraude Communauté	Réhabilitation/ mise en séparatif des réseaux sur plusieurs Chemin du Quart, Avenue Lacuzon, Général De Gaulle, Place aux Vins (1 085 ml)	ORGELET bourg	2022	600 000 €	379 750 €	70 %	265 825 €
Terre d'Emeraude Communauté	Création de DO rue Joseph Cordier, remise à niveau d'un regard rue des Moulins, reprise du point noir avenue de Franche-Comté	ORGELET bourg	2022	80 000 €	80 000 €	70 %	56 000 €
Terre d'Emeraude Communauté	Autosurveillance des trop-pleins des bassins d'orage	ORGELET bourg	2022	30 000 €	30 000 €	70 %	21 000 €
Terre d'Emeraude Communauté	Réhabilitation/ mise en séparatif des réseaux secteur Eglise et Petit Chavéria (1 080 ml)	CHAVERIA bourg	2022	420 000 €	378 000 €	70 %	264 600 €
Terre d'Emeraude Communauté	Mise en séparatif des rues principales du BV du Cimetière (800 ml)	DOMPIERRE-SUR-MONT	2022	310 000 €	280 000 €	70 %	196 000 €
Terre d'Emeraude Communauté	Mise en séparatif des rues principales (470 ml)	ONoz	2022	190 000 €	164 500 €	70 %	115 150 €
Terre d'Emeraude Communauté	Création d'un bassin d'orage de 100 m ³	ONoz	2022	110 000 €	100 000 €	70 %	70 000 €

Maître d'ouvrage	Intitulé de l'opération	Localisation	Année de démarrage des travaux	Montant prévisionnel de l'opération € HT	Assiette de l'aide de l'agence	Taux d'aide de l'agence	Montant de l'aide de l'agence
Terre d'Emeraude Communauté	Réhabilitation/ mise en séparatif hameau de Poitte, rue C. Gauthier, autour de l'Eglise, Rue du château d'eau et P Morel (1 275 ml)	PONT-DE-POITTE	2022	500 000 €	446 250 €	70 %	312 375 €
Terre d'Emeraude Communauté	Réhabilitation de la station d'épuration (130 EH)	LARGILLAY-MARSONNAY	2022	180 000 €	165 645 €	70 %	115 951 €
Terre d'Emeraude Communauté	Réhabilitation/ mise en séparatif des réseaux ensemble du village (1 050 ml)	LARGILLAY-MARSONNAY	2022	410 000 €	367 500 €	70 %	257 250 €
Sous total 2022				7 090 000 €	6 099 217 €	70 %	4 269 452 €
Total travaux 2020-2022				10 557 660 €	8 916 596 €	70 %	6 241 617 €

– Programme eau potable

Maître d'ouvrage	Intitulé de l'opération	Localisation	Année de démarrage des travaux	Montant prévisionnel de l'opération € HT	Assiette de l'aide de l'agence	Taux d'aide de l'agence	Montant de l'aide de l'agence
Orgelet	Renouvellement des réseaux eau potable du centre ancien (place Marnix, rue du Commerce, rue de l'Eglise, place de l'Eglise, rue des Prêtres) 480 ml	Orgelet	2020	130 000 €	130 000 €	70 %	91 000 €
Orgelet	Renouvellement du réseau hameau de Merlia 730 ml + RD 1 080 ml de transit	Orgelet	2020	175 000 €	175 000 €	70 %	85 000 €
Cogna	Renouvellement de réseau d'eau potable rues du Four et du Chaîne	Cogna	2020	111 900 €	111 900 €	70 %	78 330 €
Sous total 2020				416 900 €	416 900 €		291 830 €
SIE Vallée du Valouson	Renouvellement station d'ultrafiltration	Valzin et Petite Montagne – Fetigny	2021	87 000 €	87 000 €	70 %	60 900 €
Sous total 2021				87 000 €	87 000 €		60 900 €

Maître d'ouvrage	Intitulé de l'opération	Localisation	Année de démarrage des travaux	Montant prévisionnel de l'opération € HT	Aide de l'agence	Taux de l'agence	Aide de l'agence
Thoirette-Coisia	Remplacement réseau AEP Hameau de la Source (920 ml)	Thoirette-Coisia – Thoirette	2022	250 000 €	250 000 €	70 %	175 000 €
SIE Montagnale-Templier	Renforcement réseau AEP Sous la Roche à Broissia (1 170 ml)	Broissia	2022	450 000 €	450 000 €	70 %	315 000 €
Pont-de-Poitte	Renouvellement réseau AEP Hameau de Poitte (1 435 ml)	Pont-de-Poitte – Hameau de Poitte	2022	314 000 €	314 000 €	70 %	219 800 €
Sous total 2022				1 014 000 €	1 014 000 €		709 800 €
Total travaux 2020-2022				1 517 900 €	1 517 900 €	70 %	1 062 530 €

Pour les travaux, les conditions de sélectivité du programme s'appliquent (prix de l'eau minimum, indice de connaissance, remplissage de l'observatoire des services). Le prix de l'eau et le prix de l'assainissement facturés aux abonnés des services concernés devront notamment être supérieurs ou égaux à 1 € HT/m³ au moment du dépôt de la demande d'aide pour toutes les opérations présentées dans ce contrat.

Les montants indiqués supra sont sous réserve des coûts plafonds prévus par les modalités en vigueur du programme à la date de chaque décision d'aide, la dérogation aux coûts plafond étant exceptionnelle et soumise au cas par cas à la Commission des Aides de l'agence de l'eau.

Les travaux doivent être localisés sur les communes situées en ZRR.

Article 4 – ENGAGEMENTS

4.1. Engagements de l'EPCI-FP et/ou de la ou des communes

L'EPCI-FP et les communes/ syndicats s'engagent à réaliser les opérations indiquées selon l'échéancier prévu à l'article 3.

En outre, le ou les titulaires des futures aides s'engagent à faire connaître sous une forme appropriée que l'opération est aidée avec la participation financière de l'agence de l'eau :

- Pour toutes les actions d'information et de communication du maître d'ouvrage : apposition du logo et référence à l'aide de l'agence ;
- Pour les travaux d'un montant d'aide supérieur à 150 000 € : mise en place d'un panneau d'affichage temporaire comportant l'apposition du logo et la référence à l'aide de l'agence ;
- Pour les études : faire figurer en première page du rapport l'apposition du logo et la référence à l'aide de l'agence ;
- Pour les travaux d'un montant d'aide supérieur à 600 000 € : obligation d'organiser une inauguration avec la presse (le carton d'invitation devra avoir été validé par l'agence de l'eau), et d'apposer sur les ouvrages un panneau permanent comportant le logo et la référence à l'aide de l'agence.

Ces conditions sont inscrites dans les clauses générales des décisions/conventions d'aide et dans les accords-cadres et contrats signés par l'agence. En cas d'absence de décision, l'agence se réserve le droit d'appliquer des sanctions par réfaction définitive forfaitaire de 10 % du montant de l'aide, entraînant éventuellement une demande de remboursement.

4.2. Engagement de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse s'engage à participer au financement des actions inscrites au contrat relatif au rattrapage structurel sur des collectivités territoriales présentes en zone de revitalisation rurale sur la communauté de communes Terre d'Emeraude Communauté, sur une période couvrant les années 2020 et 2022, *selon les modalités d'aide en vigueur à la date de chaque décision d'aide* et sous réserve des disponibilités budgétaires.

Les montants et les taux d'aide de l'agence sont calculés sur la base des modalités d'intervention du programme d'intervention en vigueur au vu des éléments techniques disponibles lors de l'élaboration du contrat.

Compte tenu des objectifs de rattrapage structurel spécifiquement identifiés dans le 11^{ème} programme d'intervention, le contrat relatif au rattrapage structurel sur des collectivités territoriales présentes en zone de revitalisation rurale sur la communauté de communes TEC identifie les actions retenues à l'article 3 au regard des objectifs explicités à l'article 2. Pour ces actions identifiées, engagées selon l'échéancier de l'article 3, l'agence de l'eau garantit le financement aux taux prévus à l'article 3, dans la limite des montants d'aide prévus au contrat.

L'engagement financier de l'agence de l'eau sur la période 2020-2022 ne pourra excéder un montant total d'aide de 7 304 147 euros dont 6 241 617 € en assainissement et 1 062 530 € en eau potable.

L'assiette de l'aide sera déterminée à partir des données techniques du projet.

4.3. Engagement d'autres financeurs

Article 5 – DUREE DU CONTRAT

Le présent contrat est conclu pour une durée courant de la date de signature du présent contrat jusqu'au 31/12/2022.

Article 6 – MODIFICATION ET RESILISATION

Le présent contrat peut être modifié par voie d'avenant signé entre les différentes parties et à l'initiative de chacune d'elle.

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties à l'un des engagements du présent contrat, celui-ci sera résilié de plein droit immédiatement, et sans indemnité d'aucune part. L'agence se réserve alors le droit de demander le remboursement partiel ou total de ses aides.

A Orgelet
Le

Le Président
de la Communauté de communes
Terre d'Emeraude Communauté

Philippe PROST

A Marigna-sur-Valouse
Le

Le Président
du S.I.A.E.P. de la Vallée du Valouson

Xavier DUMONT

A Orgelet
Le

Le Maire
de la commune d'Orgelet

Jean-Paul DUTHION

A Thoirette-Coisia
Le

Le Maire
de la commune de Thoirette-Coisia

Hervé BRUNET

A Lyon
Le

Le Directeur général
de l'Agence de l'eau
Rhône Méditerranée Corse

Laurent ROY

A Clairvaux-les-Lacs
Le

Le Président
du S.I.A. de la Vallée du Drouvenant

Denis BARIOD

A Montlansia
Le

Le Président
du S.I.E. de la Région
Montagna-le-Templier

Romuald GUYENET

A Cogna
Le

Le Maire
de la commune de Cogna

Jean-Claude MAILLARD

A Pont-de-Poitte
Le

Le Maire
de la commune de Pont-de Poitte

Christelle DEPARIS-VINCENT

TERRE D'EMERAUDE COMMUNAUTE
Liste des communes situées
en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR)

Code INSEE	Nom commune
39007	ALIEZE
39010	ANDELOT-MORVAL
39016	ARINTHOD
39018	AROMAS – VILLENEUVE-LES-CHARNOD
39021	LA CHAILLEUSEA
39038	BAREZIA-SUR-L'AIN
39045	BEFFIA
39058	BLYE
39061	BOISSIA
39062	BOISSIERE
39063	BONLIEU
39080	BROISSIA
39086	CERNON
39092	CHAMBERIA
39107	CHARCIER
39109	CHAREZIER
39111	CHARNOD
39122	CHATILLON
39134	CHAVERIA
39137	SAINT-HYMETIERE-SUR-VALOUSE
39143	CHEVROTAINE
39154	CLAIRVAUX-LES-LACS
39156	COGNA
39163	CONDES
39166	CORNOD
39180	CRESSIA
39192	DENEZIERES
39200	DOMPIERRE-SUR-MONT
39201	DOUCIER
39204	DRAMELAY
39207	ECRILLE
39230	FONTENU
39239	FRASNEE
39247	GENOD
39253	GIGNY
39265	HAUTECOUR
39273	MONTLAINIA

Code INSEE	Nom commune
39278	LARGILLAY-MARSONNAY
39290	VALZIN EN PETITE MONTAGNE
39312	MARIGNA-SUR-VALOUSE
39314	MARNEZIA
39322	MENETRUX-EN-JOUX
39324	MERONA
39326	MESNOIS
39343	MONNETAY
39353	MONTFLEUR
39363	MONTREVEL
39375	MOUTONNE
39380	NANCUISE
39390	NOGNA
39394	ONoz
39397	ORGELET
39408	PATORNAY
39420	PIMORIN
39423	PLAISIA
39431	POIDS-DE-FIOLE
39435	PONT-DE-POITTE
39443	PRESILLY
39455	REITHOUSE
39468	ROTHONAY
39485	VAL SURAN
39492	SAINT-MAUR
39493	SAINT-AURICE-CRILLAT
39504	SARROGNA
39505	SAUGEOT
39518	SONGESON
39519	SOUCIA
39530	THOIRETTE-COISIA
39531	THOIRIA
39534	TOUR-DU-MEIX
39538	UXELLES
39556	VERTAMBOZ
39557	VESCLES
39583	VOSBLES

Annexe 2 TERRE D'EMERAUDE COMMUNAUTE – Caractéristiques des unités d'assainissement

Code sandre	Commune implantation	Nom step	Communauté de communes 2019	ANNEE mise en service	Procédé épuratoire TYPE SATESE	Capacité EQH "par temps sec"	Charge brute annualisée SAT 2019	Code Masse d'eau	Localisation Masse d'eau	MR proche	MR rivière 1	MR rivière 2	Bassin versant	Longueu r réseau unitaire	Longueu r réseau séparatif	Nombre de Bassin d'orage/t ampon	Nombre de déversoirs d'orage	Nombre de poste de relevage	Confo réseaux 2018	Conf step equip 2018	conf step perf 2018	conformité GLOBALE 2018	Commentaires	PAOT	Affiché le					
																									ID : 039-200090579-20201029-D_205_2020-DE		Année du SDA	Année des travaux	pour 120 m3	
060939010001	ANDELOT MORVAL	Hameau d'Andelot	CC PETITE MONTAGNE	1989	lagune	100	60	FRDR489	Le Suran de sa source à l'amont de Chavannes-sur-Suran	Infiltration souterraine (ME - souterraine)	Bassin Suran(RIVIERE)	Suran(RIVIERE)	Haut Rhône et Vallée de l'ain(RIVIERE)	1,8	0,0	0	1	0	CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME			oui		2012	SISPEA	15	2,21
060939016001	ARINTHOD	Bourg	CC PETITE MONTAGNE	2008	BA BS	2400	2000	FRDR492	La Valouse du Valouson à l'Ain	Masse d'eau cours d'eau directe (ME - cours d'eau)	Bassin Valouse aval(RIVIERE)	Valouse(RIVIERE)	Haut Rhône et Vallée de l'ain(RIVIERE)	6,0	5,3	1	4	0	NON CONFORME	NON CONFORME	NON CONFORME	NON CONFORME ERU	capacité nominale dépassée en février 2018 et valeurs réductrices dépassées pour le paramètre MES en avril 2018.		oui	2012	SISPEA	15	2,21	
060939016002	ARINTHOD	Hameau Négla	CC PETITE MONTAGNE	2004	FAS	60	50	FRDR492	La Valouse du Valouson à l'Ain	Infiltration souterraine (ME - souterraine)	Bassin Valouse aval(RIVIERE)	Valouse(RIVIERE)	Haut Rhône et Vallée de l'ain(RIVIERE)	0,0	0,7	0	0	0	CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME	Le fonctionnement du système est jugé satisfaisant en temps sec avec un réseau parfaitement séparatif ; Les niveaux de rejets sont respectés.		oui	2012	SISPEA	15	2,21	
060939018001	AROMAS	Bourg + Marsonna et Burigna	CC PETITE MONTAGNE	2004	FPR	600	470	FRDR492	La Valouse du Valouson à l'Ain	Cours d'eau intermédiaire (Cours d'eau)	Bassin Valouse aval(RIVIERE)	Valouse(RIVIERE)	Haut Rhône et Vallée de l'ain(RIVIERE)	0,9	5,2	0	0	0	CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME			oui	2015	SISPEA	15	2,21	
060939018002	AROMAS	Ceffia	CC PETITE MONTAGNE	2019	FPR	100	75	FRDR492	La Valouse du Valouson à l'Ain	Cours d'eau intermédiaire (Cours d'eau)	Bassin Valouse aval(RIVIERE)	Valouse(RIVIERE)	Haut Rhône et Vallée de l'ain(RIVIERE)			2	1					CONFORME	station de type FPR (100 EH) mise en eau en 2019		oui			15	2,21	
060939018002	VILLENEUVE LES CHARNOD	Bourg	CC PETITE MONTAGNE	2010	FPR	80	60	FRDR492	La Valouse du Valouson à l'Ain	Cours d'eau intermédiaire (Cours d'eau)	Bassin Valouse aval(RIVIERE)	Valouse(RIVIERE)	Haut Rhône et Vallée de l'ain(RIVIERE)	0,0	0,5	0	0	0	CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME	conformes ces deux dernières années.		oui			SISPEA	15	2,21
060939021001	LA CHAILLEUSE	Essia Bourg	CC R ORGELET	1970	DD	200	50	FRDR599	La Vallière Sonette incluse	Infiltration souterraine (ME - souterraine)	Bassin Vallière Sonnette incluse(RIVIERE)	Seille(RIVIERE)	Saône et affluents(RIVIE RE)	1,0	0,0	0	1	0	NON CONFORME	NON CONFORME	NON CONFORME	NON CONFORME ERU	Décanteur digesteur obsolète (ne répond plus auxniveauxde rejets de l'arrêté du 21 juillet 2015)	STEU	oui			SISPEA	15	1,78
060939038001	BARESIA SUR L'AIN	Lotissement du Gringalet	CC PAYS LACS	1977	LB	200	25	FRDL16	Lac de vouglans	Masse d'eau plan d'eau directe (ME - plan d'eau)	Bassin Lac de Vouglans(RIVIERE)	Haute vallée de l'Ain(RIVIERE)	Haut Rhône et Vallée de l'ain(RIVIERE)	0,0	0,8	0	0	0	CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME	taux de collecte bon (environ 80%), niveaux de rejet corrects et bonne production de boues.		oui			non	15	1,12
060939045001	BEFFIA	Bourg	CC R ORGELET	2019	FPR	110	80	FRDR493b	Le Valouson et la Thoreigne	Cours d'eau intermédiaire (Cours d'eau)	Bassin Valouse aval(RIVIERE)	Valouse(RIVIERE)	Haut Rhône et Vallée de l'ain(RIVIERE)	0,0	1,1	0	1	0	NON CONFORME	NON CONFORME	NON CONFORME	NON CONFORME	décanteur digesteur (projet de FPR en cours en 2019)	STEU+réseau	oui			SISPEA	15	2,13
060939058001	BLYE	Bourg	CC PAYS LACS	2001	Lagune	250	160	FRDR503	L'Ain de l'Angillon jusqu'à la retenue de Blye	Fossé (FOSSE)	Bassin Ain de l'Angillon amont de Blye(RIVIERE)	Haute vallée de l'Ain(RIVIERE)	Haut Rhône et Vallée de l'ain(RIVIERE)	oui	0,5	0	2	0	NON CONFORME	CONFORME	CONFORME	NON CONFORME LOCAL	taux de collecte moyen inférieur à 50 %, mauvais état du réseau unitaire. Diag du réseau nécessaire avec également contrôle des branchements.		oui			non	15	0,75
060939063001	BONLIEU	Bourg	CC PAYS LACS	2011	FPR	350	170	FRDR1036	Rivière La Sirène	Masse d'eau cours d'eau directe (ME - cours d'eau)	Bassin Ain aval de Blye amont Vouglans(RIVIERE)	Haute vallée de l'Ain(RIVIERE)	Haut Rhône et Vallée de l'ain(RIVIERE)	0,0	2,6	0	1	1	CONFORME	CONFORME	NON CONFORME	NON CONFORME perf	niveaux de rejet pas respecté pour le PT et pas de bilan 24h en 2017 et 2018. Ce sera conforme pour 2019 car le bilan 24h de février 2019 est conforme.		oui			non	15	2
060939086001	CERNON	Cité EDF	CC PETITE MONTAGNE	1968	FAS	100	40	FRDR500	L'Ain de l'aval de Vouglans jusqu'à l'amont de Coiselet	Masse d'eau cours d'eau directe (ME - cours d'eau)	Bassin ain aval de Vouglans(RIVIERE)	Haute vallée de l'Ain(RIVIERE)	Haut Rhône et Vallée de l'ain(RIVIERE)	0,4	0,0	0	0	0	CONFORME	NON CONFORME	NON CONFORME	NON CONFORME ERU	projet de nouvelle station de type FPR en cours		oui	2002	SISPEA	15	2,21	
060939086002	CERNON	Menouille	CC PETITE MONTAGNE	1970	DD	50	60	FRDR500	L'Ain de l'aval de Vouglans jusqu'à l'amont de Coiselet	Masse d'eau cours d'eau directe (ME - cours d'eau)	Bassin ain aval de Vouglans(RIVIERE)	Haute vallée de l'Ain(RIVIERE)	Haut Rhône et Vallée de l'ain(RIVIERE)	1,4	0,0	0	2	0	NON CONFORME	NON CONFORME	NON CONFORME	NON CONFORME ERU	décanteur digesteur, présence d'ECP dans le réseau (étude diag à réaliser)		oui	2002	SISPEA	15	2,21	
060939086003	CERNON	Bourg + les lattes	CC PETITE MONTAGNE	2008	DB	350	120	FRDR500	L'Ain de l'aval de Vouglans jusqu'à l'amont de Coiselet	Masse d'eau cours d'eau directe (ME - cours d'eau)	Bassin ain aval de Vouglans(RIVIERE)	Haute vallée de l'Ain(RIVIERE)	Haut Rhône et Vallée de l'ain(RIVIERE)	1,4	0,8	0	2	0	NON CONFORME	CONFORME	CONFORME	NON CONFORME LOCAL	taux de collecte de 25 % en 2018 (30 % en 2017), des effluents peu concentrés et un état structurel du réseau très dégradé sur certains tronçons contribuant à des stagnations et/ou exfiltration de pollution		oui	2002	SISPEA	15	2,21	
060939102001	CHANCIA	Bourg	CC JURA SUD	1966	DD	150	90	FRDR498	La Bienne du Tacon à la confluence avec l'Ain	Masse d'eau cours d'eau directe (ME - cours d'eau)	Bassin Bienne aval(RIVIERE)	Bienne(RIVIERE)	Haut Rhône et Vallée de l'ain(RIVIERE)	1,2	0,0	0	1	0	CONFORME	NON CONFORME	NON CONFORME	NON CONFORME ERU	Le fonctionnement du système est jugé médiocre en lien avec de nombreux déversements, des départs de boues et la vétusté du procédé épuratoire	STEU	non	2020	non	non	15	0,96
060939102002	CHANCIA	Lotissement La Ravère	CC JURA SUD	1992	LB	250	120	FRDR498	La Bienne du Tacon à la confluence avec l'Ain	Cours d'eau intermédiaire (Cours d'eau)	Bassin Bienne aval(RIVIERE)	Bienne(RIVIERE)	Haut Rhône et Vallée de l'ain(RIVIERE)	0,0	1,0	0	0	0	CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME	diag en cours		non			non	15	0,96
060939109001	CHAREZIER	Lotissement	CC PAYS LACS	2012	FAS	38	20	FRDR1036	Rivière La Sirène	Masse d'eau cours d'eau directe (ME - cours d'eau)	Bassin Ain aval de Blye amont Vouglans(RIVIERE)	Haute vallée de l'Ain(RIVIERE)	Haut Rhône et Vallée de l'ain(RIVIERE)	0,0	0,2	0	1	0	CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME	réseau séparatif sans ECP ni eaux pluviales. Fonctionnement satisfaisant du réseau et de la station.		oui			non	15	0
060939111001	CHARNOD	Bourg	CC PETITE MONTAGNE	2009	FAS	60	25	FRDR492	La Valouse du Valouson à l'Ain	Infiltration souterraine (ME - souterraine)	Bassin Valouse aval(RIVIERE)	Valouse(RIVIERE)	Haut Rhône et Vallée de l'ain(RIVIERE)	0,0	1,2	0	1	0	CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME	collecte et production de boue correcte. Mise en charge au niveau de la station (problème à régler)		oui			SISPEA	15	2,21
060939122001	CHATILLON	Bourg	CC PAYS LACS	1970	DD	200	110	FRDR503	L'Ain de l'Angillon jusqu'à la retenue de Blye	Masse d'eau cours d'eau directe (ME - cours d'eau)	Bassin Ain de l'Angillon amont de Blye(RIVIERE)	Haute vallée de l'Ain(RIVIERE)	Haut Rhône et Vallée de l'ain(RIVIERE)	2,2	0,0	0	1	0	NON CONFORME	NON CONFORME	NON CONFORME	NON CONFORME ERU	non conforme réseau et station (DD et réseau à revoir)	STEU	oui	2020			15	1,75
060939134001	CHAVERIA	Bourg	CC R ORGELET	2013	FPR	220	170	FRDR493b	Le Valouson et la Thoreigne	Infiltration souterraine (ME - souterraine)	Bassin Valouse aval(RIVIERE)	Valouse(RIVIERE)	Haut Rhône et Vallée de l'ain(RIVIERE)	oui	0,0	1	0	0	NON CONFORME	CONFORME	CONFORME	NON CONFORME LOCAL	Non conforme collecte local car faible taux de collecte (30 % en 2018) et peu de boues formées.		oui			SISPEA	15	1,78
060939134002	CHAVERIA	Hameau de Chatagna	CC R ORGELET	2014	DB	80	50	FRDR493b	Le Valouson et la Thoreigne	Infiltration souterraine (ME - souterraine)	Bassin Valouse aval(RIVIERE)	Valouse(RIVIERE)	Haut Rhône et Vallée de l'ain(RIVIERE)	oui	non	0	1	0	CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME	Les précipitations ne semblent pas avoir d'effet néfaste sur le fonctionnement général de la station, cependant une surveillance accrue du dégrilleur et de l'entrée du poste de relevage sera nécessaire à la suite de tout épisode pluvieux conséquent.		oui			SISPEA	15	1,78
060939154002	CLAIRVAUX	Bourg / SIA Vallée du Drouvenant	CC PAYS LACS	2005	BA BS	6550	3000	FRDR502	Le Drouvenant	Masse d'eau cours d'eau directe (ME - cours d'eau)	Bassin Ain aval de Blye amont Vouglans(RIVIERE)	Haute vallée de l'Ain(RIVIERE)	Haut Rhône et Vallée de l'ain(RIVIERE)	16,5	24,7	1	22	6	CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME	niveaux de rejet ERU et local conformes, déversement au A1 (1,37%)	RESEAU	oui	2011	SISPEA	15	1,7	
060939154003	CLAIRVAUX	Hameau de Soyria	CC PAYS LACS	2019	Microstation	20	18	FRDL16	Lac de vouglans	Cours d'eau intermédiaire (Cours d'eau)	Bassin Lac de Vouglans(RIVIERE)	Haute vallée de l'Ain(RIVIERE)	Haut Rhône et Vallée de l'ain(RIVIERE)	0,3	0,0	0	0	0	CONFORME	NON CONFORME	NON CONFORME	NON CONFORME ERU	décanteur digesteur		oui			SISPEA	15	1,7
060939163001	CONDES	Bourg	CC PETITE MONTAGNE	2010	DB	350	110	FRDR500	L'Ain de l'aval de Vouglans jusqu'à l'amont de Coiselet	Masse d'eau cours d'eau directe (ME - cours d'eau)	Bassin ain aval de Vouglans(RIVIERE)	Haute vallée de l'Ain(RIVIERE)	Haut Rhône et Vallée de l'ain(RIVIERE)	1,2	0,4	0	1	1	CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME	conforme mais présence d'ECP et risque de mise en charge des ouvrages en cas de fortes pluies		oui			SISPEA	15	2,21

Envoyé en préfecture le 12/11/2020

Reçu en préfecture le 12/11/2020

Affiché le

ID : 039-200090579-20201029-D_205_2020-DE

Berger Levraut

Envoyé en préfecture le 12/11/2020																														
Reçu en préfecture le 12/11/2020																														
Affiché le																														
ID : 039-200090579-20201029-D_205_2020-DE																														
Année du SDA / étude diag attestant des Indicateurs sous SISPEA (ou/et) pour 120 m3																														
Code sandre	Commune implantation	Nom step	Communauté de communes 2019	ANNEE mise en service	Procédé épuratoire TYPE SATESE	Capacité EQH "par temps sec"	Charge brute annualisée SAT 2019	Code Masse d'eau	Localisation Masse d'eau	MR proche	MR rivière 1	MR rivière 2	Bassin versant	Longueu r réseau unitaire	Longueu r réseau séparatif	Nombre de Bassin d'orage/t ampon	Nombre de déversoirs d'orage	Nombre de poste de relevage	Confo réseaux 2018	Conf step equip 2018	conf step perf 2018	conformité GLOBALE 2018	Commentaires	PAOT						
060939166001	CORNOD	Hameau de Thorégna	CC PETITE MONTAGNE	2002	Lagune	90	60	FRDR492	La Valouse du Valouson à l'Ain	Infiltration souterraine (ME - souterraine)	Bassin Valouse aval(RIVIERE)	Valouse(RIVIERE)	Haut Rhône et Vallée de l'ain(RIVIERE)	0,7	0,0	0	1	0	NON CONFORME	CONFORME	CONFORME	NON CONFORME LOCAL	effluents dilués et taux de collecte insuffisant		oui	2000	SISPEA	15	2,21	
060939166001	CORNOD	bourg + Brolaines	CC PETITE MONTAGNE	2019	FPR	230	110	FRDR492	La Valouse du Valouson à l'Ain	Infiltration souterraine (ME - souterraine)	Bassin Valouse aval(RIVIERE)	Valouse(RIVIERE)	Haut Rhône et Vallée de l'ain(RIVIERE)	1,3	0,0	0	1	0	CONFORME	NON CONFORME	NON CONFORME	NON CONFORME ERU	DD obsolète		oui		SISPEA	15	2,21	
060939175001	COYRON	Bourg	CC JURA SUD	2011	FPR	80	50	FRDL16	Lac de vouglans	Infiltration souterraine (ME - souterraine)	Bassin Lac de Vouglans(RIVIERE)	Haute vallée de l'Ain(RIVIERE)	Haut Rhône et Vallée de l'ain(RIVIERE)	0,5	0,7	0	1	0	CONFORME	NON JUGÉE	NON JUGÉE	CONFORME	travaux de remise en état des filtres réalisés fin 2019 par la commune		non			15	0,98	
060939179002	CRENANS	Bourg	CC JURA SUD	2014	FPR	320	210	FRDL16	Lac de vouglans	Cours d'eau intermédiaire (Cours d'eau)	Bassin Lac de Vouglans(RIVIERE)	Haute vallée de l'Ain(RIVIERE)	Haut Rhône et Vallée de l'ain(RIVIERE)	0,0	3,4	0	1	0	CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME	Le fonctionnement du système est jugé satisfaisant en temps sec mais acceptable en période pluvieuse en lien avec une bonne collecte des effluents et des niveaux de rejets globalement respectés à la station, et des déversements en période pluvieuse. Des travaux sont en cours pour éliminer les eaux pluviales.		non		oui	15	1	
060939180002	CRESSIA	Bourg	CC R ORGELET	2011	FPR	500	350	FRDR489	Le Suran de sa source à l'amont de Chavannes-sur-Suran	Infiltration souterraine (ME - souterraine)	Bassin Suran(RIVIERE)	Suran(RIVIERE)	Haut Rhône et Vallée de l'ain(RIVIERE)	3,5	0,0	0	3	0	NON CONFORME	CONFORME	NON CONFORME	NON CONFORME LOCAL	performances non atteintes pour le phosphore (niveau local), faible taux de collecte sur le réseau et temps de ressuyage long après un épisode pluvieux (au déversoir en tête de station)		oui		SISPEA	15	1,78	
060939192002	DENEZIERES	Bourg	CC PAYS LACS	2012	Lagune	150	90	FRDR1036	Rivière La Sirène	Masse d'eau cours d'eau directe (ME - cours d'eau)	Bassin Ain aval de Blye amont Vouglans(RIVIERE)	Haute vallée de l'Ain(RIVIERE)	Haut Rhône et Vallée de l'ain(RIVIERE)	1,5	0,0	0	3	0	NON CONFORME	CONFORME	CONFORME	NON CONFORME LOCAL	(réseau non étanche et drainant) en temps sec et nappe basse, l'effluent est dilué, les ECP représentent environ 20 fois le volume d'eaux usées. Le débit peut également être très faible voir nul en cas de période sèche. Un diag est nécessaire.		oui		non	15	0,72	
060939200001	DOMPIERRE SUR MONT	Bourg	CC R ORGELET	2010	FPR	340	230	FRDR493b	Le Valouson et la Thoreigne	Cours d'eau intermédiaire (Cours d'eau)	Bassin Valouse aval(RIVIERE)	Valouse(RIVIERE)	Haut Rhône et Vallée de l'ain(RIVIERE)	2,5	0,0	2	1	1	NON CONFORME	CONFORME	CONFORME	NON CONFORME LOCAL	problème de collecte sinon niveaux de rejets conformes en 2018		oui		SISPEA	15	1,78	
060939201001	DOUCIER	Bourg	CC PAYS LACS	1992	Lagune	1200	350	FRDR1148	Ruisseau Le Hérisson	Masse d'eau cours d'eau directe (ME - cours d'eau)	Bassin Ain de l'Angillon amont de Blye(RIVIERE)	Haute vallée de l'Ain(RIVIERE)	Haut Rhône et Vallée de l'ain(RIVIERE)	8,5	1,5	0	3	2	NON CONFORME	CONFORME	CONFORME	NON CONFORME LOCAL	nécessité de une étude diagnostique du réseau d'assainissement sur Combe Verne pour améliorer le fonctionnement du réseau et atteindre l'objectif de zéro rejet dans le lac de Chalais.		oui		SISPEA	15	0,9	
060939216001	ETIVAL	Bourg	CC JURA SUD	1982	Lagune	400	160	FRDR502	Le Drouenant	Infiltration souterraine (ME - souterraine)	Bassin Ain aval de Blye amont Vouglans(RIVIERE)	Haute vallée de l'Ain(RIVIERE)	Haut Rhône et Vallée de l'ain(RIVIERE)	3,5	0,0	0	1	0	CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME	Le fonctionnement du système est jugé acceptable en raison d'un taux de collecte de 50 % et d'une exploitation rigoureuse de la station d'épuration avec notamment une vidange régulière du décanteur.		non		non	15	1,25	
060939216002	ETIVAL	Hameau Les Ronchoux	CC JURA SUD	1980	Lagune	400	100	FRDR502	Le Drouenant	Infiltration souterraine (ME - souterraine)	Bassin Ain aval de Blye amont Vouglans(RIVIERE)	Haute vallée de l'Ain(RIVIERE)	Haut Rhône et Vallée de l'ain(RIVIERE)	0,8	1,3	0	1	0	CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME	Le fonctionnement du système est jugé acceptable en lien avec des niveaux de rejets globalement respectés, un taux de collecte et une production de boues compris entre 50 et 70 % de la pollution attendue. Le système d'assainissement est situé dans le périmètre rapproché de la source de la Gongone.		non		non	15	1,25	
060939247001	GENOD	Bourg	CC PETITE MONTAGNE	1970	DD	100	65	FRDR492	La Valouse du Valouson à l'Ain	Cours d'eau intermédiaire (Cours d'eau)	Bassin Valouse aval(RIVIERE)	Valouse(RIVIERE)	Haut Rhône et Vallée de l'ain(RIVIERE)	1,0	0,0	0	2	0	NON CONFORME	NON CONFORME	NON CONFORME	NON CONFORME ERU	non conf local réseau car forte dilution de l'effluent (concentration d'entrée équivalente à la concentration de sortie), non conforme perf et équip car décanteur digesteur.,		oui		SISPEA	15	2,21	
060939253001	GIGNY SUR SURAN	Bourg	CC PETITE MONTAGNE	2001	Lagune	360	230	FRDR489	Le Suran de sa source à l'amont de Chavannes-sur-Suran	Masse d'eau cours d'eau directe (ME - cours d'eau)	Bassin Suran(RIVIERE)	Suran(RIVIERE)	Haut Rhône et Vallée de l'ain(RIVIERE)	2,2	1,6	0	7	1	NON CONFORME	CONFORME	NON CONFORME	NON CONFORME ERU	Avant projet de réhabilitation du système d'assainissement en cours en 2019.		oui	2016	SISPEA	15	2,21	
060939269001	JEURRE	Bourg	CC JURA SUD	2017	DB	240	210	FRDR498	La Bienne du Tacon à la confluence avec l'Ain	Masse d'eau cours d'eau directe (ME - cours d'eau)	Bassin Bienne aval(RIVIERE)	Bienne(RIVIERE)	Haut Rhône et Vallée de l'ain(RIVIERE)	1,2	0,3	0	1	0	CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME	niveaux de rejet et taux de collecte correcte		non		non	15	1,27	
060939273002	DESSIA	Bourg	CC PETITE MONTAGNE	2010	Lagune + FPR	90	45	FRDR492	La Valouse du Valouson à l'Ain	Infiltration souterraine (ME - souterraine)	Bassin Valouse aval(RIVIERE)	Valouse(RIVIERE)	Haut Rhône et Vallée de l'ain(RIVIERE)	0,9	0,0	0	1	0	CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME	taux de collecte supérieur à 50 % et niveaux de rejets respectés		oui		SISPEA	15	2,21	
060939273003	DESSIA	Granges de Dessia	CC PETITE MONTAGNE	2010	FAS	20	15	FRDR492	La Valouse du Valouson à l'Ain	Infiltration souterraine (ME - souterraine)	Bassin Valouse aval(RIVIERE)	Valouse(RIVIERE)	Haut Rhône et Vallée de l'ain(RIVIERE)	0,5	0,0	0	1	0	CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME	le fonctionnement réseau station est jugé acceptable mais pas d'élément sur le taux de collecte.		oui		SISPEA	15	2,21	
060939278001	LARGILLAY - MARSONNAY	Largillay	CC PAYS LACS	1974	DD	200	110	FRDL16	Lac de vouglans	Cours d'eau intermédiaire (Cours d'eau)	Bassin Lac de Vouglans(RIVIERE)	Haute vallée de l'Ain(RIVIERE)	Haut Rhône et Vallée de l'ain(RIVIERE)	?	?	0			NON CONFORME	NON CONFORME	NON CONFORME	NON CONFORME ERU	décanteur digesteur obsolète , réseaux et steu de 1974		oui			15	0	
060939283001	LAVANCIA EPERCY	Epine	CC JURA SUD	1975	FAS	80	25	FRDR498	La Bienne du Tacon à la confluence avec l'Ain	Masse d'eau cours d'eau directe (ME - cours d'eau)	Bassin Bienne aval(RIVIERE)	Bienne(RIVIERE)	Haut Rhône et Vallée de l'ain(RIVIERE)						CONFORME	NON CONFORME	NON CONFORME	NON CONFORME ERU	décanteur digesteur obsolète de 1975, raccordements sur le réseau séparatif à vérifier.	STEU	non	2020		15	1,37	
060939283002	LAVANCIA EPERCY	Viellard	CC JURA SUD	1998	DD	80	40	FRDR498	La Bienne du Tacon à la confluence avec l'Ain	Masse d'eau cours d'eau directe (ME - cours d'eau)	Bassin Bienne aval(RIVIERE)	Bienne(RIVIERE)	Haut Rhône et Vallée de l'ain(RIVIERE)						CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME	réseau séparatif, fonctionnement conforme de la station mis à part une antenne colmatée (à faire)		non	2020		15	1,37	
060939289001	LECT	Hameau de Lect	CC JURA SUD	1979	DD	200	180	FRDR500	L'Ain de l'aval de Vouglans jusqu'à l'amont de Coiselet	Masse d'eau cours d'eau directe (ME - cours d'eau)	Bassin ain aval de Vouglans(RIVIERE)	Haute vallée de l'Ain(RIVIERE)	Haut Rhône et Vallée de l'ain(RIVIERE)	1,3	0,4	0	1	0	NON CONFORME	NON CONFORME	NON CONFORME	NON CONFORME ERU	décanteur digesteur		non			15	1,6	
060939289002	LECT	Hameau de Vouglans / Combe	CC JURA SUD	1979	DD	200	110	FRDR500	L'Ain de l'aval de Vouglans jusqu'à l'amont de Coiselet	Masse d'eau cours d'eau directe (ME - cours d'eau)	Bassin ain aval de Vouglans(RIVIERE)	Haute vallée de l'Ain(RIVIERE)	Haut Rhône et Vallée de l'ain(RIVIERE)	1,0	0,4	0	1	0	NON CONFORME	NON CONFORME	NON CONFORME	NON CONFORME ERU	décanteur digesteur		non			15	1,6	
060939289003	LECT	Hameau de Vouglans / Campin	CC JURA SUD	1979	DD	200	75	FRDR500	L'Ain de l'aval de Vouglans jusqu'à l'amont de Coiselet	Masse d'eau cours d'eau directe (ME - cours d'eau)	Bassin ain aval de Vouglans(RIVIERE)	Haute vallée de l'Ain(RIVIERE)	Haut Rhône et Vallée de l'ain(RIVIERE)	0,6	0,0	0	0	0	NON CONFORME	NON CONFORME	NON CONFORME	NON CONFORME ERU	décanteur digesteur		non			15	1,6	
060939290001	LEGNA	Hameau de Montadroit	CC PETITE MONTAGNE	2001	FAS	80	50	FRDR1080	Ruisseau de Valzin	Infiltration souterraine (ME - souterraine)	Bassin Valouse aval(RIVIERE)	Valouse(RIVIERE)	Haut Rhône et Vallée de l'ain(RIVIERE)	0,0	0,9	0	0	0	CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME	collecte satisfaisante et bonne production de boues		oui		SISPEA	15	2,21	
060939290002	FETIGNY	Bourg	CC PETITE MONTAGNE	2015	FPR	110	75	FRDR1080	Ruisseau de Valzin	Masse d'eau cours d'eau directe (ME - cours d'eau)	Bassin Valouse aval(RIVIERE)	Valouse(RIVIERE)	Haut Rhône et Vallée de l'ain(RIVIERE)	0,0	0,7	0	0	1	CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME	collecte et traitement conforme (taux de collecte de 60%), niveaux de rejet respectés		oui		SISPEA	15	2,21	
060939307001	MAISOD	Bourg / SIA MERCANTINE	CC JURA SUD	1997	BA BS	1660	680	FRDL16	Lac de vouglans	Masse d'eau plan d'eau directe (ME - plan d'eau)	Bassin Lac de Vouglans(RIVIERE)	Haute vallée de l'Ain(RIVIERE)	Haut Rhône et Vallée de l'ain(RIVIERE)	3,0	13,1	0	5	3	CONFORME	CONFORME	NON CONFORME	NON CONFORME perf	Pas conf perf local à cause du NTK (13 mg/l au lieu de 10 mg/l)		non		réalisé	15	1,52	
060939313002	MARIGNY	CHALAIN	CC PAYS LACS	1996	BA BS	5000	900	FRDR503	L'Ain de l'Angillon jusqu'à la retenue de Blye	Cours d'eau intermédiaire (Cours d'eau)	Bassin Ain de l'Angillon amont de Blye(RIVIERE)	Haute vallée de l'Ain(RIVIERE)	Haut Rhône et Vallée de l'ain(RIVIERE)	3,4	11,7	0	5	2	NON CONFORME	CONFORME	NON CONFORME	NON CONFORME		STEU	oui	2017	non	15	/	

Envoyé en préfecture le 12/11/2020																													
Reçu en préfecture le 12/11/2020																													
Affiché le																													
ID : 039-200090579-20201029-D_205_2020-DE																													
Code sandre	Commune implantation	Nom step	Communauté de communes 2019	ANNEE mise en service	Procédé épuratoire TYPE SATESE	Capacité EQH "par temps sec"	Charge brute annualisée SAT 2019	Code Masse d'eau	Localisation Masse d'eau	MR proche	MR rivière 1	MR rivière 2	Bassin versant	Longueur réseau unitaire	Longueur réseau séparatif	Nombre de Bassin d'orage/ta	Nombre de déversoirs d'orage	Nombre de poste de relevage	Confo réseaux 2018	Conf step equip 2018	conf step perf 2018	conformité GLOBALE 2018	Commentaires	PAOT					
060939318001	MARTIGNA	Lotissement du Haut village	CC JURA SUD	2003	FAS	80	50	FRDR1190	Ruisseau d'Héria	Infiltration souterraine (ME - souterraine)	Bassin Bienne aval(RIVIERE)	Bienne(RIVIERE)	Haut Rhône et Vallée de l'ain(RIVIERE)	0,0	0,3	0	0	0	CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME	réseau séparatif sans ECP collectant correctement la pollution et vidange complète de l'ouvrage en 2017.		non		non	15	0,9
060939322001	MENETRUX EN JOUX	Maison des Cascades	CC PAYS LACS	2003	DB	200	50	FRDR1148	Ruisseau Le Hérisson	Masse d'eau cours d'eau directe (ME - cours d'eau)	Bassin Ain de l'Angillon amont de Blye(RIVIERE)	Haute vallée de l'Ain(RIVIERE)	Haut Rhône et Vallée de l'ain(RIVIERE)	0,0	0,3	0	0	0	CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME	collecte et production de boue correct, attention pour le début de saison.		oui		RPQS ANC	15	/
060939328002	MEUSSIA	Bourg	CC JURA SUD	2001	Lagune	500	420	FRDL16	Lac de vouglans	Fossé (FOSSE)	Bassin Lac de Vouglans(RIVIERE)	Haute vallée de l'Ain(RIVIERE)	Haut Rhône et Vallée de l'ain(RIVIERE)	4,6	0,9	0	0	0	CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME			non		non	15	0,8
060939333002	MOIRANS en Montagne	Bourg	CC JURA SUD	2014	BA BS	3340	2100	FRDR1079	Bief du Murgin	Masse d'eau cours d'eau directe (ME - cours d'eau)	Bassin Lac de Vouglans(RIVIERE)	Haute vallée de l'Ain(RIVIERE)	Haut Rhône et Vallée de l'ain(RIVIERE)	0,0	17,5	0	0	2	CONFORME	CONFORME	CONFORME	non conforme	déversements importants et fréquents en tête de station par temps de pluie dépassant la conformité de la step en 2016. Sinon tout conforme en 2018. Demander des investigations sur le réseau et contrôler les branchements (déconnecter des eaux pluviales du réseau) afin d'assurer en permanence les niveaux de rejets de la steu.		non	2016	SISPEA	15	1,6
060939351001	MONTCUSEL	H Grand Seve	CC JURA SUD	2010	FAS	40	20	FRDR498	La Bienne du Tacon à la confluence avec l'Ain	Infiltration souterraine (ME - souterraine)	Bassin Bienne aval(RIVIERE)	Bienne(RIVIERE)	Haut Rhône et Vallée de l'ain(RIVIERE)	0,0	0,2	0	0	0	CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME	réseau séparatif strict sans ECP. Problème d'exploitation.		non		non	15	1,13
060939375001	MOUTONNE	Bourg	CC R ORGELET	2003	Lagune	150	100	FRDR493b	Le Valouson et la Thoreigne	Cours d'eau intermédiaire (Cours d'eau)	Bassin Valouse aval(RIVIERE)	Valouse(RIVIERE)	Haut Rhône et Vallée de l'ain(RIVIERE)	1,3	0,0	0	1	1	NON CONFORME	CONFORME	CONFORME	NON CONFORME LOCAL	beaucoup d'ECP (84 % d'ECP en 2009) mais le réseau collecte correctement la pollution émise et pas de rejet de temps sec ; Ressuyage long en temps de pluie (plus de 24h)		oui		SISPEA	15	1,8
060939390001	NOGNA	Bourg	CC R ORGELET	2010	FPR	300	220	FRDR599	La Vallière Sonette incluse	Infiltration souterraine (ME - souterraine)	Bassin Vallière Sonnette incluse(RIVIERE)	Seille(RIVIERE)	Saône et affluents(RIVIERE)	2,5	0,0	1	1	0	CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME	taux de collecte bon (80%), niveau de rejet conformes (même pour le phosphore mais de justesse)		oui		SISPEA	15	1,78
060939394001	ONoz	Bourg	CC R ORGELET	2014	FPR	125	65	FRDL16	Lac de vouglans	Infiltration souterraine (ME - souterraine)	Bassin Lac de Vouglans(RIVIERE)	Haute vallée de l'Ain(RIVIERE)	Haut Rhône et Vallée de l'ain(RIVIERE)	1,7	0,0	0	1	0	NON CONFORME	CONFORME	CONFORME	NON CONFORME LOCAL	taux de collecte de 15 %		oui	2011	SISPEA	15	1,78
060939397001	ORGELET	Bourg	CC R ORGELET	2005	BA BS	4500	1900	FRDR493a	La Valouse amont	Cours d'eau intermédiaire (Cours d'eau)	Bassin Valouse amont(RIVIERE)	Valouse(RIVIERE)	Haut Rhône et Vallée de l'ain(RIVIERE)	10,0	10,0	2	4	2	CONFORME	CONFORME	CONFORME	NON CONFORME LOCAL	niveaux de rejet locaux et ERU conformes, bon taux de collecte. Le A2 devra être fonctionnel en 2019 sinon ce sera non conforme équipement et performance pour 2019.		oui	2020	SISPEA	15	2,08
060939397004	ORGELET	Merlia	CC R ORGELET	1970	DD	50	50	FRDR493a	La Valouse amont	Cours d'eau intermédiaire (Cours d'eau)	Bassin Valouse amont(RIVIERE)	Valouse(RIVIERE)	Haut Rhône et Vallée de l'ain(RIVIERE)	1,3	0,8	0	1	0	NON CONFORME	NON CONFORME	NON CONFORME	NON CONFORME ERU	décanteur digesteur et réseau de 1970	STEU	oui		SISPEA	15	2,08
060939431002	POIDS de FIOLE	Bourg	CC R ORGELET	2013	DB	480	300	FRDR599	La Vallière Sonette incluse	Infiltration souterraine (ME - souterraine)	Bassin Vallière Sonnette incluse(RIVIERE)	Seille(RIVIERE)	Saône et affluents(RIVIERE)	1,0	1,7	1	1	1	CONFORME	NON CONFORME	NON CONFORME	NON CONFORME perf	non conforme local pour le phosphore (casé puits à boues, clarif pas alimenté)		oui		SISPEA	15	1,78
060939435001	PONT DE POITTE	Bourg / Interco	CC PAYS LACS	1995	BA BS	2500	950	FRDL16	Lac de vouglans	Masse d'eau plan d'eau directe (ME - plan d'eau)	Bassin Lac de Vouglans(RIVIERE)	Haute vallée de l'Ain(RIVIERE)	Haut Rhône et Vallée de l'ain(RIVIERE)	7,8	5,2	0	12	4	NON CONFORME	CONFORME	CONFORME	NON CONFORME LOCAL	taux de collecte faible et beaucoup d'eaux claires parasites. Programme de travaux en cours.		oui	2017	SISPEA	15	1,82
060939443001	PRESILLY	Bourg	CC R ORGELET	2019	FPR	120	80	FRDR493b	Le Valouson et la Thoreigne	Infiltration souterraine (ME - souterraine)	Bassin Valouse aval(RIVIERE)	Valouse(RIVIERE)	Haut Rhône et Vallée de l'ain(RIVIERE)	1,0	0,0	0	1	0	NON CONFORME	NON CONFORME	NON CONFORME	NON CONFORME ERU	mise en eau de la nouvelle station en 2019		oui		SISPEA	15	1,78
060939485002	SAINT JULIEN	Bourg	CC PETITE MONTAGNE	1999	BA BS	1500	1000	FRDR489	Le Suran de sa source à l'amont de Chavannes-sur-Suran	Masse d'eau cours d'eau directe (ME - cours d'eau)	Bassin Suran(RIVIERE)	Suran(RIVIERE)	Haut Rhône et Vallée de l'ain(RIVIERE)	5,6	4,5	0	4	1	NON CONFORME	CONFORME	CONFORME	NON CONFORME LOCAL	Non conforme local collecte, présence importante d'eaux claires parasites et apport hydraulique conséquent en entrée de station avec une submersion des ouvrages de Prétraitement. L'entrée de station subit des mises en charges conséquentes et des by-pass soutenus (sur de longues périodes).		oui	2014	SISPEA	15	2,21
060939485003	LOUVENNE	Bourg	CC PETITE MONTAGNE	2015	FPR	110	70	FRDR1094	Ruisseau de Noëlant	Masse d'eau cours d'eau directe (ME - cours d'eau)	Bassin Suran(RIVIERE)	Suran(RIVIERE)	Haut Rhône et Vallée de l'ain(RIVIERE)	0,0	1,7	0	0	1	CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME	la majeure partie des habitations sont raccordée au réseau et la nouvelle station fonctionne correctement		oui		SISPEA	15	2,21
060939492001	SAINT MAUR	Bourg	CC R ORGELET	2002	DB	230	180	FRDR1154	Rivière la Some	Cours d'eau intermédiaire (Cours d'eau)	Bassin Vallière Sonnette incluse(RIVIERE)	Seille(RIVIERE)	Saône et affluents(RIVIERE)	1,5	0,3	0	1	1	CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME	taux de collecte moyen , niveaux de rejet conformes en temps sec, à surveiller.		oui		SISPEA	15	1,78
060939504001	SARROGNA	centre bourg	CC R ORGELET	2007	FAS	70	40	FRDR493a	La Valouse amont	Cours d'eau intermédiaire (Cours d'eau)	Bassin Valouse amont(RIVIERE)	Valouse(RIVIERE)	Haut Rhône et Vallée de l'ain(RIVIERE)	0,0	0,1	0	0	0	CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME	réseau séparatif sensible au temps de pluie, mais bonne production de boue et niveaux de rejet corrects		oui		SISPEA	15	1,78
060939519001	SOUCIA	Bourg + lotisst	CC PAYS LACS	2015	FPR	125	90	FRDL16	Lac de vouglans	Cours d'eau intermédiaire (Cours d'eau)	Bassin Lac de Vouglans(RIVIERE)	Haute vallée de l'Ain(RIVIERE)	Haut Rhône et Vallée de l'ain(RIVIERE)	1,5	0,0	0	1	0	CONFORME	CONFORME	SANS OBJET	CONFORME	pas d'info depuis 2015, débit entrant à la station très sensible au temps de pluie. Conforme par défaut, à voir en 2020.		oui			15	1,17
060939530002	THOIRETTE	Bourg	CC PETITE MONTAGNE	2013	DB	800	530	FRDL42	Cize-Bolozon	Masse d'eau cours d'eau directe (ME - cours d'eau)	Bassin Basse vallée de l'Ain(RIVIERE)	Basse vallée de l'Ain(RIVIERE)	Haut Rhône et Vallée de l'ain(RIVIERE)	0,8	2,4	0	1	1	NON CONFORME	CONFORME	CONFORME	NON CONFORME LOCAL	très faible charge entrante (18 EH), le réseau reste sensible aux intrusions d'eaux claires et aux conditions climatiques et rejet de temps sec au poste de relevage (contrôle du 25 mars 2018)		oui	2011	SISPEA	15	2,21
060939530003	COISIA	bourg	CC PETITE MONTAGNE	1998	FAS	180	100	FRDL42	Cize-Bolozon	Cours d'eau intermédiaire (Cours d'eau)	Bassin Basse vallée de l'Ain(RIVIERE)	Basse vallée de l'Ain(RIVIERE)	Haut Rhône et Vallée de l'ain(RIVIERE)	0,8	0,6	0	4	0	CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME	le réseau achemine un apport hydraulique conséquent en temps de pluie qui peut devenir préjudiciable pour le fonctionnement général de la station (station ennoyée).		oui		SISPEA	15	2,21
060939530004	COISIA	Hameau Le Montain	CC PETITE MONTAGNE	1996	FAS	90	50	FRDL42	Cize-Bolozon	Cours d'eau intermédiaire (Cours d'eau)	Bassin Basse vallée de l'Ain(RIVIERE)	Basse vallée de l'Ain(RIVIERE)	Haut Rhône et Vallée de l'ain(RIVIERE)	0,0	0,9	0	1	0	CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME	beaucoup d'ECP, effluent clair même en temps sec, pas d'info sur le taux de collecte, pas de diag depuis 1996.		oui		SISPEA	15	2,21
060939534002	TOUR DU MEIX (la)	Bourg	CC R ORGELET	2014	FPR	1465	450	FRDR1057	Ruisseau de Merlue	Masse d'eau cours d'eau directe (ME - cours d'eau)	Bassin Valouse amont(RIVIERE)	Valouse(RIVIERE)	Haut Rhône et Vallée de l'ain(RIVIERE)	0,0	3,9	0	1	4	CONFORME	CONFORME	NON CONFORME	NON CONFORME perf	non conforme en performance local à cause des niveaux de rejets en NGL (réglage à optimiser)		oui		SISPEA	15	2,48
060939547002	VAUX LES SAINT CLAUDE	Bourg file 1	CC JURA SUD	2013 et 19	DB	405	300	FRDR498	La Bienne du Tacon à la confluence avec l'Ain	Masse d'eau cours d'eau directe (ME - cours d'eau)	Bassin Bienne aval(RIVIERE)	Bienne(RIVIERE)	Haut Rhône et Vallée de l'ain(RIVIERE)	1,6	0,7	0	0	0	NON CONFORME	CONFORME	NON CONFORME	CONFORME	aucune donnée pour 2019, donc comme en 2017 pour la conformité (un bilan tous les deux ans, le prochain en 2019)		non		non	15	2,1
060939556002	VERTAMBOZ	Bourg	CC PAYS LACS	2016	FPR	100	80	FRDR502	Le Drouenant	Cours d'eau intermédiaire (Cours d'eau)	Bassin Ain aval de Blye amont Vouglans(RIVIERE)	Haute vallée de l'Ain(RIVIERE)	Haut Rhône et Vallée de l'ain(RIVIERE)	1,0	0,0	0	0	0	CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME	taux de collecte de 53 % ; niveaux de rejet respecté, capacité steu suffisante.		oui		non	15	0,89
060939583001	VOSBLES	Bourg	CC PETITE MONTAGNE	2012	FPR	100	90	FRDR492	La Valouse du Valouson à l'Ain	Infiltration souterraine (ME - souterraine)	Bassin Valouse aval(RIVIERE)	Valouse(RIVIERE)	Haut Rhône et Vallée de l'ain(RIVIERE)	0,0	1,6	0	0	0	CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME	taux de collecte de 70 % ; niveaux de rejet conformes		oui		SISPEA	15	2,21
060939583002	VOSBLES	Hameau de Chavagna	CC PETITE MONTAGNE	1994	Lagune	60	30	FRDR492	La Valouse du Valouson à l'Ain	Infiltration souterraine (ME - souterraine)	Bassin Valouse aval(RIVIERE)	Valouse(RIVIERE)	Haut Rhône et Vallée de l'ain(RIVIERE)	0,0	0,9	0	0	0	NON CONFORME	NON CONFORME	NON CONFORME	NON CONFORME ERU	étanchéité de la lagune à reprendre car pas d'effluent pour alimenter les filtres à sable. Travaux d'imperméabilité à réaliser ;		oui		SISPEA	15	2,21
060939583003	VOSBLES	Hameau de Mongefond	CC PETITE MONTAGNE	1999	Lagune	40	15	FRDR492	La Valouse du Valouson à l'Ain	Infiltration souterraine (ME - souterraine)	Bassin Valouse aval(RIVIERE)	Valouse(RIVIERE)	Haut Rhône et Vallée de l'ain(RIVIERE)	0,0	0,9	0	0	0	NON CONFORME	NON CONFORME	NON CONFORME	NON CONFORME ERU	réseau séparatif avec débit assez soutenu, pas d'info sur le taux de collecte. Les eaux s'infiltrent au sein du premier bassin (deuxième lagune et filtre à sable pas alimentés)		oui		SISPEA	15	2,21
060939583004	VOSBLES	Vallin	CC PETITE MONTAGNE	2009	DB	180	50	FRDR492	La Valouse du Valouson à l'Ain	Cours d'eau intermédiaire (Cours d'eau)	Bassin Valouse aval(RIVIERE)	Valouse(RIVIERE)	Haut Rhône et Vallée de l'ain(RIVIERE)	0,0	1,4	0	0	0	NON CONFORME	CONFORME	NON CONFORME	NON CONFORME ERU	taux de collecte de 30 % selon bilan de 2014 (dernier bilan en 2014) ; niveaux de rejet ponctuels pas bons. A voir pour passer non conforme équipement.		oui		SISPEA	15	2,21

Annexe 3 TERRE D'EMERAUDE COMMUNAUTE – Caractéristiques des unités d'eau potable

Envoyé en préfecture le 12/11/2020

Reçu en préfecture le 12/11/2020

Affiché le

ID : 039-200090579-20201029-D_205_2020-DE



IdUGE	Nom	Territoire/gestionnaire	Population INSEE	Condition d'exploitation	Nom du délégataire	Abonnés	densité en nb abonnés/km	Qualification UGE	Vol produit en m³/an	Indice linéaire de pertes m³/km/jour	qualif ilp	Rendement réglementaire seuil	Rendement de distribution	Conformité réseau	priorité fuites	Linéaire réseau km	Nbre Reservoir	Volume reservoir	Volume DI	Nb_Accelerateurs	Nb Stations pompage	ID : 039-200090579-20201029-D_205_2020-DE				
																						Nb Surpresseurs	transmission données	ICGP	Prix pour 120m³	
39018	AROMAS / AROMAS	Petite-Mtgne	568	affermage	Sogedo	249	19,7	Rural	0	3,844	Médiocre	67,1	73,58	oui	Moyen	12,569	3	750				RAD	95	1,014		
39058	BLYE	Pays-des-Lacs	164	régie		90	23,8	Intermédiaire	25 765	2,087	Moyen	68,3	88,83	oui	Satisfaisant	3,777	1	180	120		1		RPQS	40	1,100	
39061	BOISSIA	Pays-des-Lacs	146													2,772							RPQS		nc	
39063	BONJEU	Pays-des-Lacs	270	régie		219	28,5	Intermédiaire	38 546	6,025	Médiocre	66,5	56,18	non	Médiocre	7,681	3	315	130		2	3	RPQS	90	1,530	
39086	CERNON	Petite-Mtgne	277	régie		152	12,4	Rural	26 423	2,000	Moyen	65,7	64,70	non	Moyen	12,264	3	530	360		1		SISPEA	95	0,908	
39092	CHAMBERIA	Region-Orgelet	175	régie		127	16,6	Rural	30 044	2,598	Médiocre	66,6	75,89	oui	Moyen	7,64	2	180	80		1		SISPEA	115	2,090	
39102	CHANCIA	Jura-Sud	243	régie		104	17,9	Rural	25 408	0,864	Moyen	67,2	92,80	oui	Satisfaisant	5,752	3	330	240		1		RPQS	53	1,117	
39107	CHARCIER	Pays-des-Lacs	122	régie		88	10,4	Rural	19 636	1,670	Moyen	65,9	73,80	oui	Satisfaisant	8,425	3	326	100		2		SISPEA	95	1,350	
39109	CHAREZIER	Pays-des-Lacs	152	régie		114	16,5	Rural	24 740	2,675	Médiocre	66,4	72,77	oui	Moyen	6,899	1	80			1		RPQS	91	1,133	
39111	CHARNOD	Petite-Mtgne	47	régie		32	12,8	Rural	3 799	0,129	Excellent	65,9	97,08	oui	Satisfaisant	2,504	1	180	90				RPQS	95	1,103	
39118	CHATEL-DE-JOUX	Jura-Sud	64	régie											sans compteur	2,333	2	230	120				non réalisé		nc	
39122	CHATILLON	Pays-des-Lacs	158	régie		112	20,0	Intermédiaire	14 846	1,441	Excellent	66,2	80,19	oui	Satisfaisant	5,59	1	480			1		SISPEA	90	1,917	
39143	CHEVROTAINE	Pays-des-Lacs	38	régie		25	21,1	Intermédiaire	0	0,257	Excellent	65,9	94,57	oui	Satisfaisant	1,184	1	180					RPQS	100	4,167	
39154	CLAIRVAUX-LES-LACS	Pays-des-Lacs	1 452	régie		731	32,8	Intermédiaire	129 746	3,750	Moyen	67,7	78,43	oui	Satisfaisant	22,255	3	1100	0		2	1	RPQS	115	1,550	
39156	COGNA	Pays-des-Lacs	266	régie		127	29,4	Intermédiaire	19 650	3,772	Moyen	66,7	69,73	oui	Satisfaisant	4,321	3	190	100		2		RPQS	65	1,850	
39158	THOIRETTE - COISIA / COISIA	Petite-Mtgne	171	régie		106	32,7	Intermédiaire	7 547	0,347	Excellent	66,2	94,55	oui	Satisfaisant	3,243	3	433	240		1		SISPEA	62	1,392	
39163	CONDES	Petite-Mtgne	121	régie		71	53,9	Urbain	8 453	1,044	Excellent	68,3	94,06	oui	Satisfaisant	1,317	2	220	120		1		SISPEA	0	1,283	
39166	CORNOD	Petite-Mtgne	241	régie		167	23,5	Intermédiaire	27 612	1,876	Moyen	66,8	82,35	oui	Satisfaisant	7,118	5	600	240		2		RPQS	90	1,577	
39175	COYRON	Jura-Sud	82	régie		53	17,3	Rural	0	0,358	Excellent	65,5	88,24	oui	Satisfaisant	3,057							RPQS	100	1,758	
39179	CRENANS	Jura-Sud	253	régie		126	31,9	Intermédiaire	12 535	3,585	Moyen	66,5	67,60	oui	Satisfaisant	3,956	3	350	0		1	1	RPQS	103	2,250	
39184	LES CROZETS	Jura-Sud	224	régie		123	29,9	Intermédiaire	8 301	0,139	Excellent	66,1	97,48	oui	Satisfaisant	4,117	2	175	120		1		RPQS	82	1,580	
39192	DENEZIERES	Pays-des-Lacs	94	régie		62	60,0	Urbain	16 579	0,000	Excellent	74,1	100,00	oui	Satisfaisant	1,0337	1	180	120				RPQS	75	0,857	
39204	DRAMELAY	Petite-Mtgne	35	régie		16	13,3	Rural	0	1,546	Moyen	68,8	92,49	oui	Satisfaisant	1,203	2	170	70		2		RPQS	85	1,737	
39207	ECRILLE	Region-Orgelet	87	régie		50	16,9	Rural	8 592	2,891	Médiocre	66,0	63,77	non	Médiocre	2,95	1	60	0				SISPEA	100	1,603	
39216	ETIVAL	Jura-Sud	326	régie		244	31,2	Intermédiaire	19 137	0,913	Excellent	66,2	86,36	oui	Satisfaisant	7,829	2	263	120		1	1	RPQS	100	1,533	
39290	VALZIN EN PETITE MONTAGNE/FETIGNY	Petite-Mtgne	101	régie		58	54,8	Urbain	0	0,880	Excellent	66,9	91,46	oui	Satisfaisant	1,059						1		RPQS	83	1,558
39239	LA FRASNEE	Pays-des-Lacs	39	régie												0,754	1	35	0						nc	
39269	JEURRE	Jura-Sud	261	régie		143	41,7	Urbain	9 233	0,000	Excellent	66,5	100,00	oui	Satisfaisant	3,432	2	230	100			1		RPQS	60	1,433
39278	LARGILLAY-MARSONNAY	Pays-des-Lacs	189	régie												4,617	1	100			1				nc	
39283	LAVANCIA-EPERCY	Jura-Sud	665	régie		280	26,7	Intermédiaire	57 251	4,059	Moyen	67,2	72,83	oui	Satisfaisant	10,5	4	591	242		1	1	RPQS	93	1,183	
39289	LECT	Jura-Sud	382	régie												6,993	4	680	240		1				nc	
39318	MARTIGNA	Jura-Sud	207	régie		100	30,5	Intermédiaire	8 683	1,100	Excellent	66,2	84,90	oui	Satisfaisant	3,281	2	410	80		2		SISPEA	100	2,330	
39324	MERONA	Region-Orgelet	12	régie		7	2,4	Rural	0	0,000	Excellent	65,5	100,00	oui	Satisfaisant	2,873	1	20	0		1		SISPEA	15	1,467	
39326	MESNOIS	Pays-des-Lacs	210	régie		101	16,5	Rural	37 376	5,858	Médiocre	67,2	65,00	non	Médiocre	6,118	2	192	120		1		SISPEA	71	0,983	
39328	MEUSSIA	Jura-Sud	457	régie		205	26,0	Intermédiaire	20 457	1,689	Moyen	66,2	78,42	oui	Satisfaisant	7,885	2	100	0			1	RPQS	110	1,500	
39333	MOIRANS-EN-MONTAGNE	Jura-Sud	2 428	affermage	Véolia	938	26,6	Intermédiaire	144 217	2,940	Moyen	66,7	73,77	oui	Satisfaisant	33,6	2	1200			1	1	RPQS	94	3,241	
39351	MONTCUSEL	Jura-Sud	189	affermage		90	15,4	Rural		1,460	Moyen	65,9	75,90	oui	Satisfaisant	5,844	3	560			2					